

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Activité de transit et reconditionnement de pots catalytiques.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale  SNC Renault Flins

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale  BILLAI Jean-Philippe - Directeur du site de Renault Flins

RCS / SIRET  4 1 0 2 0 6 2 0 5 0 0 0 2 4      Forme juridique  Société en nom collectif

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Projet soumis à examen au cas par cas	Activité soumise à Autorisation au titre de la rubrique 2718: Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux.
Catégorie 1.a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à Autorisation	Gaïa, entité du groupe Renault est chargée du reconditionnement et de la valorisation des pièces détachées. Dans le cadre de cette activité, Gaïa réceptionne, reconditionne et expédie des pots catalytiques neufs (pièces détachées) ou utilisés (venant des VHU = déchets soumis à la rubrique 2718).

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Renault Flins exploite une usine de construction de véhicules automobiles sur les communes d'Aubergenville et Flins-sur-Seine, autorisé par l'AP du 02/02/2009 modifié par l'APC du 28/06/2016. Le site est sous le régime de l'Autorisation et IED.

Le projet consiste au regroupement et au reconditionnement de pots catalytiques usagés provenant des CVHUs (centres de véhicules hors d'usage):

- ajout de la rubrique ICPE n°2718: installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux.

- Quantités : entre 0 et 8000 pots en transit (jusqu' à 30t) ;
- Volumes : entre 0 et 50 cartons palettes / big-bags en transit ;
- Durée moyenne de préparation pour expédition : 15 jours ;
- 50% du volume transitant va être reconditionné ;

L'activité est implantée dans le bâtiment P existant.

## 4.2 Objectifs du projet

Dans la logique de l'économie circulaire, l'objectif de Renault est non seulement d'assurer le recyclage des déchets issus de l'industrie automobile, mais d'assurer autant que possible leur recyclage au sein même de la filière automobile (boucles courtes). L'enjeu réside dans le maintien des qualités techniques et de la valeur économique des matières lors du recyclage.

L'objectif du projet est la valorisation des pots catalytiques (recyclage des métaux platinoïdes) et le regroupement des collectes pour massification (optimisation de transport).

Gaïa collecte auprès des démolisseurs et traite des pots catalytiques de véhicules hors d'usage. Les métaux platinoïdes ainsi recyclés sont vendus à un fournisseur de l'industrie automobile pour entrer à nouveau dans la fabrication de pots catalytiques. Ces boucles courtes contribuent à l'atteinte des objectifs de Renault sur l'intégration de matières recyclées dans les véhicules neufs.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Sans Objet.

Bâtiment déjà existant. Aucun travaux n'est à prévoir.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité est hébergée dans une partie du bâtiment P. La surface allouée à cette activité compte :

- un local dédié aux opérations de contrôle qualité, tri et de reconditionnement des pots catalytiques. Ce local d'une surface de 66 m<sup>2</sup> environ, comprend 45 emplacements palettes, 1 poste de découpe de ferraille. Le local est fermé par des portes coupe-feu 2H; local sprinklé et équipé de détection incendie.
- une partie stockage sur racks (96 emplacements palettes dédiés)
- une zone de stockage des emballages cartons et palettes

Sont listées ci-dessous les différentes étapes de l'activité:

- Les pots sont réceptionnés sur site ( en provenance des centre techniques, usines, prestataires et centres de véhicules hors d'usages). environ 5 livraisons/j et 1 expédition/semaine
- Ils sont triés en fonction de leur composition ( 4 sortes de pots différents: diesel/essence/métallique/filtres à particules)
- Ils sont inspectés : manipulation au dessus de la table aspirante
- Si le pot est mal découpé, le collaborateur découpe la ferraille superflue ( cette ferraille est triée et rentre dans le circuit des déchets de Renault )
- les pots sont ensuite rangés et stockés dans des cartons scellés en attendant leur départ
- les cartons sont expédiés au prestataire en charge de l'extraction des matériaux (platine, palladium et rhodium) et de la fin de vie des pots.

Aucun produit chimique n'est utilisé. Les pots catalytiques sont classés déchets dangereux compte tenu du risque de pollution s'ils sont percés, ici l'activité ne présente qu'un risque de pollution très faible car elle consiste essentiellement au transit des pots.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la constitution d'une demande d'autorisation environnementale au titre de la législation des ICPE, conformément à l'article D181-15-2 du code de l'environnement pour la rubrique:

- 2718: installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'activité est située dans le bâtiment P. Situé dans la partie nord de l'entrepôt, l'espace dédié au projet ne dépasse pas les 250m <sup>2</sup> . La capacité de stockage de pots catalytiques est de 96 palettes prêtes à l'envoi + 45 en zone de préparation.	surface de l'entrepôt P = 45066 m <sup>2</sup> surface activité = 250 m <sup>2</sup> , dont zone de conditionnement sécurisée de 66 m <sup>2</sup> .
Situé sur la parcelle 23, section AC du plan cadastrale d'Aubergenville .	
Capacité stockage/ surface utilisée pour l'activité :	Capacité de stockage : 141 palettes 96 + 45 palettes

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>
Adresse de l'usine :  Boulevard Pierre Lefauchaux, CS3050878410 78 415 Aubergenville  Référence cadastrale du bâtiment P: AC 23	Long. _1° 8 4' 7 4" 88E Lat. 4 8° 9 8' 5 6" 51N  Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :  Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___ Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___ Communes traversées : FLINS SUR SEINE AUBERGENVILLE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non   
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site de l'usine Renault Flins dispose d'un arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 09-009/DDD du 2/02/2009 modifié par l'APC du 28/06/2016.

L'autorisation porte en particulier sur ses activités d'usinages mécanique des pièces, de traitements de surface, ...

L'activité de tri et de transit des pots catalytiques sera également classée à autorisation au titre de la rubrique n°2718.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la reconversion du site comme 1ère usine européenne d'économie circulaire dédiée à la mobilité.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'est pas incluse dans une ZNIEFF. les plus proches recensées sont : - ZNIEFF I : Plan d'eau d'Elisabethville à 1,5 Km au SO (ID n°110001479), Carrières de flins à 1,6 Km au SE (ID n°110001480), Zones humides de la carrière de Juziers à 1Km à l'ouest (ID n°110020408) - ZNIEFF II: Buttes Sud du Vexin Français à 2 KM au Nord, ID (n°110120014), Forêt des alluets et boisements d'Herbeville à feucherolles à 4,4 km au SE (ID n°110001507)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'est pas incluse dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope, les plus proches recensés sont: - arrêté de protection du biotope Le bout du monde ( ID n°FR3800005) à 1,6 km au SO
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité est située en Ile de France, dans les Yvelines, elle n'est donc pas située sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'est pas située au sein de tels espaces. Les zones les plus proches sont : - Parc Naturel régional : Vexin Français à 1,1 Km au Nord ( ID n°FR8000030). - Réserve naturelle régionale : site géologique de Limay à 6,9 km au NO ( ID n° FR93000031)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE) 2018-2023 des infrastructures de l'Etat dans le département des Yvelines. Le PPBE dans les Yvelines a été approuvé par arrêté Préfectoral du 16/04/2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection au titre des abords de monuments historiques.) - 990 mètres : Eglise Sainte Thérèse d'Elisabethville, Aubergenville - 1,2 km : Eglise St Michel, Juziers - 1,4 km: Maison du 18eme siècle dite le mesnil Saint Laurent, Juziers - 2,4 km: Château d'Hanneucourt, Gargenville
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité est localisée à 60 mètres au Sud de la Seine, la seine et classée en zone humide de classe 5 et ses abords dont l'ensemble du site regroupant l'activité sont situés en zone humide de classe 3.  source: carte Enveloppes d'alerte des zones humides avérées et potentielles en région île de france, site de la DRIEE.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absence de PPRT sur les commune d'Aubergenville et de Flins-sur-Seine.  Plan prévention des risques naturels : - Mouvement de terrain- affaissement et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines) AUBERGENVILLE - date d'approbation : 05-08-1986 Le projet n'est pas inclus dans le zonage du PPRN  Le PPRN est validé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité est située dans la zone de répartition des eaux - nom : ALBIEN
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité est située dans l'aire d'alimentation des captages d'eau de Flins - Aubergenville. Le projet ne nécessite pas de prélèvement d'eau dans une nappe souterraine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'est pas située au sein d'un site inscrit ou classé, les sites les plus proches sont : - Le site inscrit du Vexin français (43.000 ha) : à 3,4 km au Nord - Le site des Rives de la Seine et les îles Belle et une partie de l'île de Fort : à 2,8 km au NE.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 directive oiseaux le plus proche : Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny, à 11,1km au NO (ID n° FR1112012). Site Natura 2000 directive habitat le plus proche : Carrière de Guerville (ID n° FR1102013) à 5.5 km su SO.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'est pas située dans un site classé, les sites les plus proches sont : - Château d'Issou et son parc : situé à 3,6 km au NO (ID n°5683) - Château et parc du domaine des célestins: situé à 8,6 km au NO (ID n°5699)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité ne nécessite aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'implique pas de travaux de drainage, puisque les réseaux de collecte des eaux pluviales existent et ne seront pas modifiés. Les eaux de pluie rejoignent le réseau existant.  La superficie du site reste inchangée. La surface imperméabilisée reste inchangée.  Le projet n'engendre pas de modifications des masses d'eaux.
				Bâtiment existant, aucun travaux ou agrandissement n'est nécessaire ou prévu, il n'y a pas de matériaux excédentaires.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiment existant, aucun travaux ou agrandissement n'est nécessaire ou prévu, il n'y a pas d'utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus dans le périmètre d'un espace naturel protégé ou inventorié au regard de son intérêt pour la faune, la flore et l'habitat.  Par ailleurs, le projet concerne le transit et conditionnement de pots catalytiques. Par conséquent, il n'engendre aucune destruction, perturbations ou dégradations de milieux ou d'espèces.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'est pas située à proximité d'un site Natura 2000.  Les sites Natura 2000 les plus proches sont : Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny à 11,1 km au NO (ID n° FR1112012). Carrière de Guerville à 5,5 km au SO (ID n° FR1102013)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne une activité de transit et de conditionnement de pots catalytiques sur un site existant. Par conséquent, il n'engendre aucune consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRI sur les communes d'Aubergenville et de Flins-sur-Seine. Le projet n'est pas inclus dans le périmètre d'un PPRT. Aucun risque technologique à proximité. Toutes les mesures sont prises pour réduire les risques sur le site (moyens techniques, organisationnels, formation, ...)
				Le projet est concerné par le risque d'inondation (crue du bassin de la Seine). La commune de Flins est soumise à un Plan de Prévention des Risque inondation.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des mesures de protection en cas de crue de la Seine sont prévues dans plan inondation de l'usine de Renault Flins.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun traitement n'est réalisé sur les pots. Aucune émission de polluant n'est émise lors de l'activité de transit et de reconditionnement des pots catalytiques hormis les gaz d'échappement émis par les véhicules de livraison et expédition. Le risque sanitaire engendré par cette activité est considéré comme nul.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité engendre du trafic routier à hauteur de : - 5 camions entrant par jour (livraisons) - 3 /4 camions sortant par mois (expédition) - 2 véhicules légers des 2 opérateurs affectés sur cette activité  Le trafic engendré par le projet est très faible comparé au trafic moyen généré par l'usine (environ 400 camions/j)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'est pas source de bruit, le seul bruit engendré par l'activité provient de la circulation dû aux livraisons et expédition des pots catalytique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité de transit et de conditionnement de pots catalytiques n'est pas émettrice d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité de transit et de conditionnement de pots catalytiques n'est pas émettrice de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité de transit et de conditionnement de pots catalytiques n'est pas émettrice d'émissions lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun traitement n'est réalisé sur les pots toutefois, par mesure de sécurité un système d'aspiration a été installé au niveau de la table de manipulation, pour protéger les agents des possibles émissions. Le point de rejet de cette table se situe en extérieur du bâtiment P.</p> <p>Au vu des quantité de pots transitant ou du temps de fonctionnement de la table aspirante, l'activité n'émet pas ou très peu de rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité ne nécessite aucun prélèvement ou rejet d'eau (hormis les eaux usées sanitaires (des 2 opérateurs) qui sont traitées, comme l'ensemble des eaux usées sanitaires du site, par la station d'épuration interne, et les eaux pluviales qui sont collectées et traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel (la Seine)).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité de transit et de conditionnement de pots catalytiques n'engendre aucun effluents liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité n'engendre que très peu de déchets: le transit n'engendre pas de déchets, le conditionnement peut être amené à engendrer des déchets de ferrailles et d'emballage qui seront intégrés aux circuits de traitement existant du site Renault.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au droit ou à proximité d'un secteur présentant un enjeu architectural, culturel, archéologique ou paysager (projet hors des périmètres de protection des monuments historiques). L'activité ne modifiera pas l'aspect paysager du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise allouée au projet de transit et de reconditionnement de pots catalytiques sera maintenue en usage industriel. Aucune modification n'est envisagée sur les activités humaines.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet à proximité du site n'est assujéti à évaluation environnementale.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Le projet consiste au regroupement et au reconditionnement de pots catalytiques usagés provenant des CVHUs (centres de véhicules hors d'usage):

Les pots catalytiques reconditionnés sont ensuite expédiés vers des filières agréées de recyclage en Allemagne (Hensel Recycling) qui dispose des process nécessaires à leur traitement.

GAIA utilise l'application GISTRID (Gestion par Internet du Suivi des Transferts Internationaux de Déchets) afin de dématérialiser la procédure de notification des transferts transfrontaliers de déchets.

La convention de Bâle, la décision OCDE C(92)39/FINAL et le règlement n°1013/2006 du 14/06/06 définissent les transferts transfrontaliers de déchets dangereux. Les dossiers de notification et de consentement préalables sont réalisés parallèlement à ce dossier entre les prestataires. La société RENAULT/GAIA disposera du récépissé de transport de déchets dangereux selon le décret du 30 juillet 1998.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les effets négatifs notables du projet sont très limités.

- impact paysager: le projet s'inscrit dans un bâtiment existant de l'usine de Renault Flins. Absence d'impact paysager
- impact sur la biodiversité: le projet s'inscrit dans l'usine de Renault Flins, en exploitation. Absence d'impact
- impact sur les eaux: le projet ne nécessite pas de besoins en eau et n'engendre pas de rejet aqueux hormis les eaux pluviales qui sont traitées par les séparateurs d'hydrocarbures existants et les eaux usées sanitaires (de 2 opérateurs) qui sont traitées par le système existant. L'impact sur les eaux est limité et maîtrisé.
- impacts sur les sols: le sol du bâtiment P est étanche. Aucun produit chimique liquide n'est utilisé. L'impact sur les sols est limité et maîtrisé
- impacts sur l'air: l'activité de transit et reconditionnement de pots catalytiques ne génère pas de rejets atmosphériques
- impact sur le bruit: l'activité se fait à l'intérieur du bâtiment P, limitant ainsi l'impact sonore

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de tri et de reconditionnement de pots catalytiques sur le site de Renault Flins ne génère pas d'impacts environnementaux additionnels à ceux déjà existants. En effet le projet s'inscrit au sein d'un site industriel actuellement autorisé sous le régime de l'Autorisation et IED.

Par ailleurs le projet s'intègre dans un projet de reconversion plus globale centré sur l'économie circulaire via les activités de rénovation des organes mécaniques, de reconditionnement et de démantèlement de véhicules d'occasion.

Au vue de ces éléments, nous estimons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Un dossier de Porter à connaissance est joint à ce formulaire (Annexe 7)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Flins sur Seine

le, 10/05/2021

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio  
n

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Prénom

Qualité

Tél

Fax

Courriel

@

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**





Activité  
Bâtiment

Site



-  Activité
-  Batiment
-  Usine

**Demande d'examen au cas par cas  
préalable à la réalisation éventuelle  
d'une évaluation environnementale**

**ANNEXES 3 à 6**

## **Annexe 3 obligatoire**

### **Photographies de la zone d'implantation**



Photo 1 : Renault Flins – Vue aérienne

Le projet se situe dans le bâtiment P



Photo 2 : Renault Flins – Localisation du bâtiment P

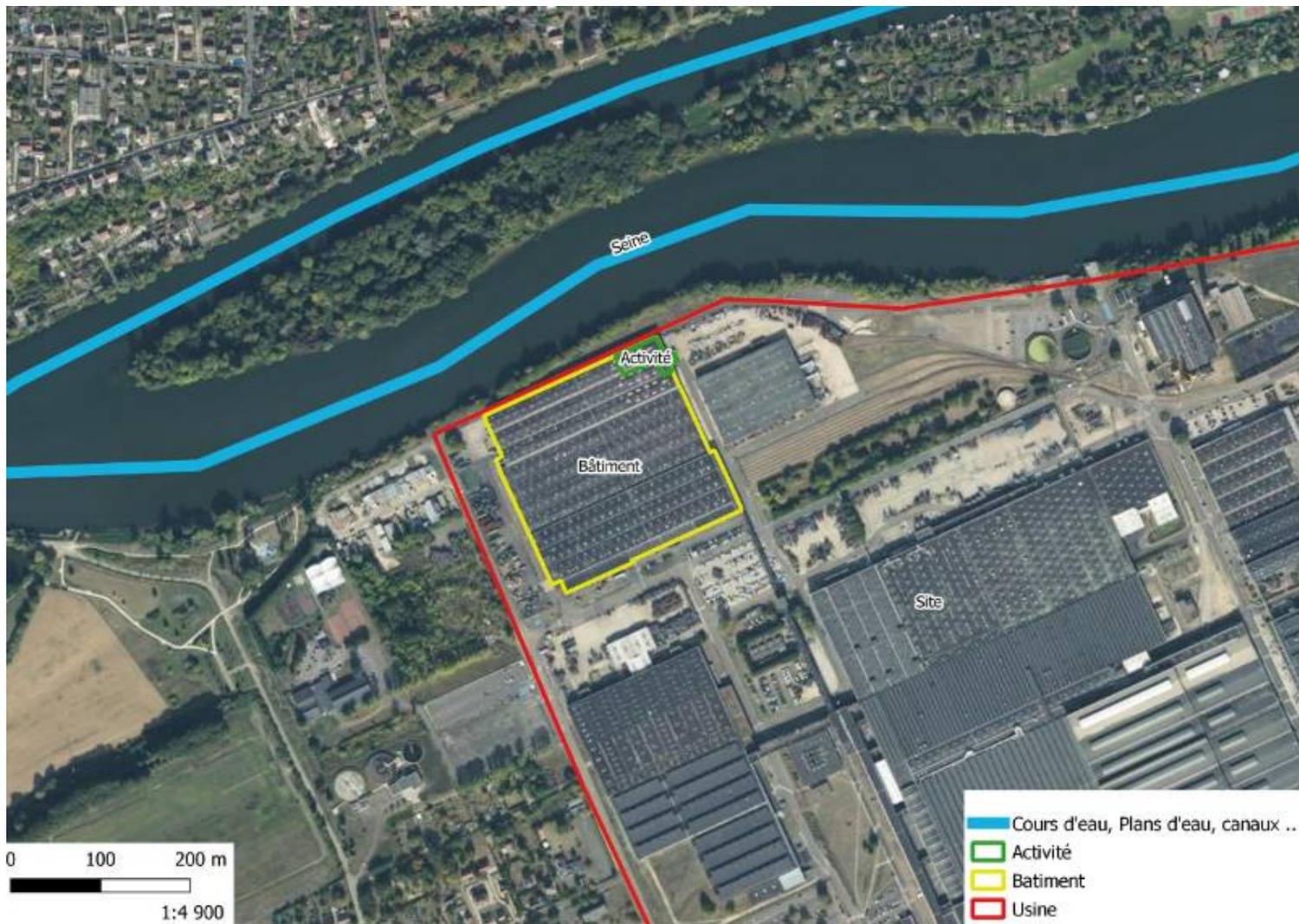
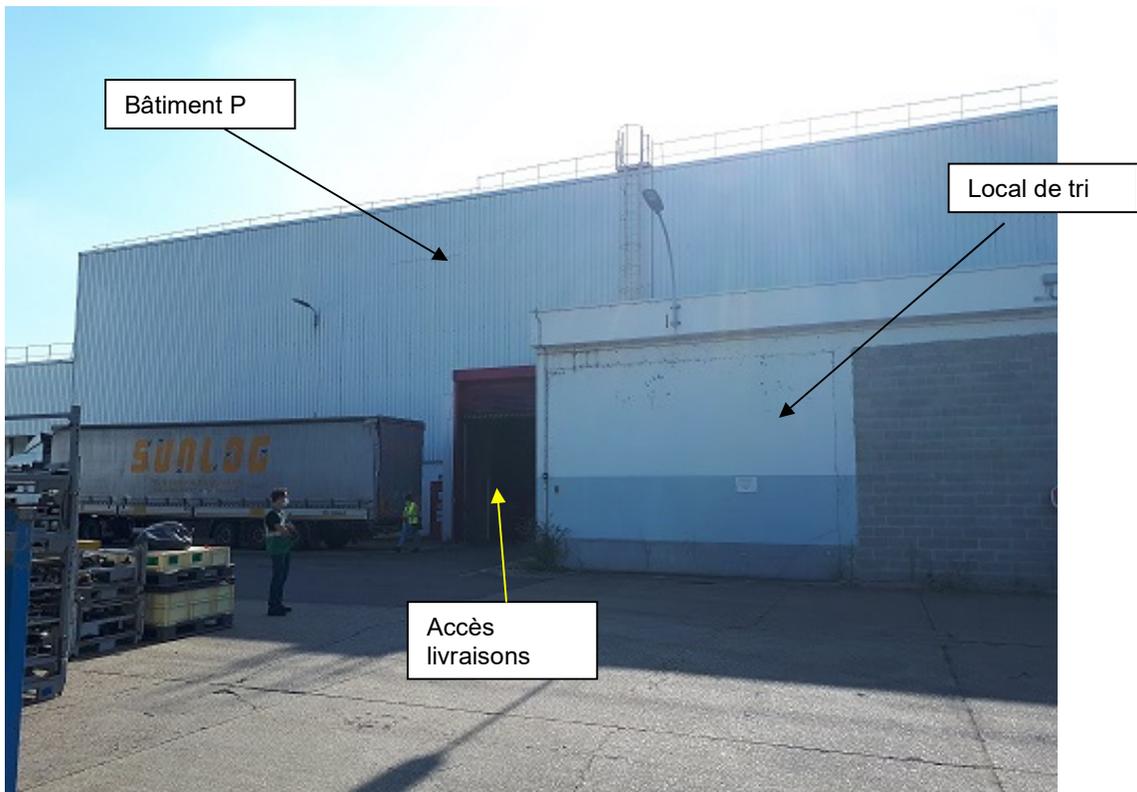


Photo 3 : Renault Flins – Localisation du projet dans le bâtiment P



Photos 4 : photos des bâtiments P et du local de tri



Photo 5 : Photo prise depuis l'accès livraison

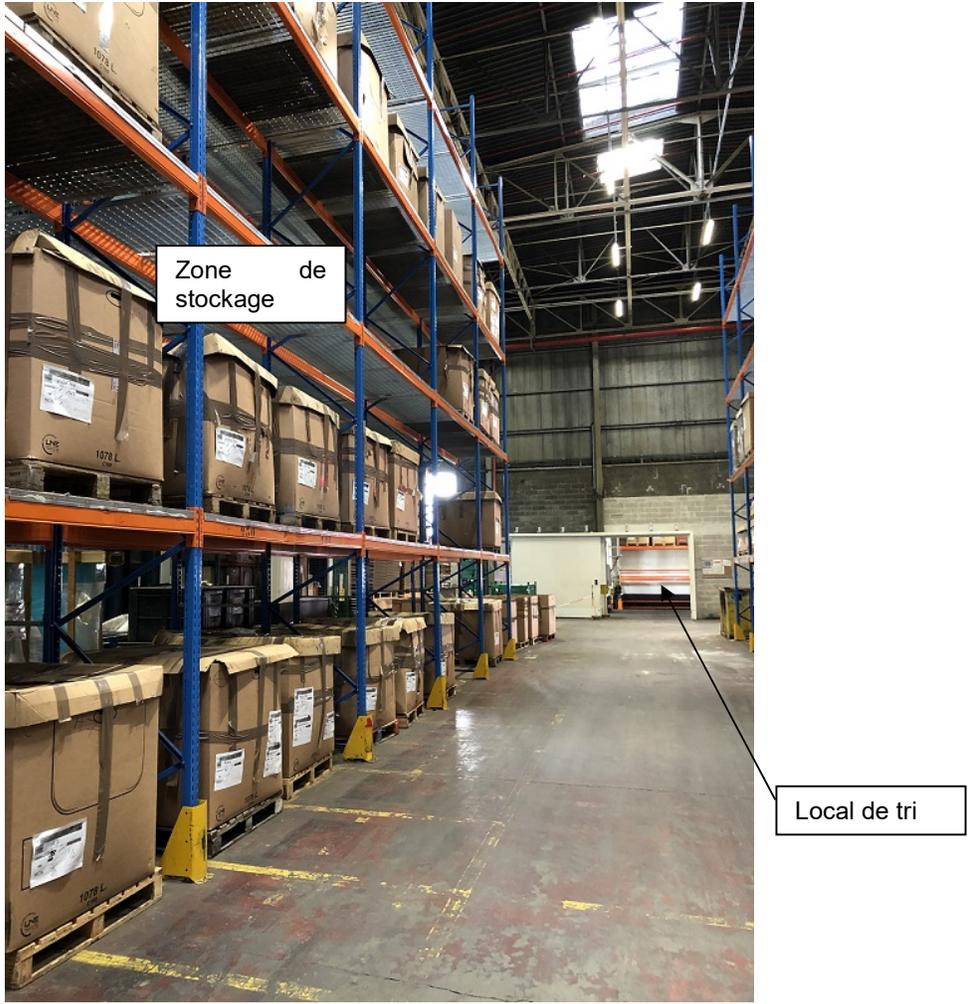


Photo 6 : photo prise à l'intérieure du bâtimen P

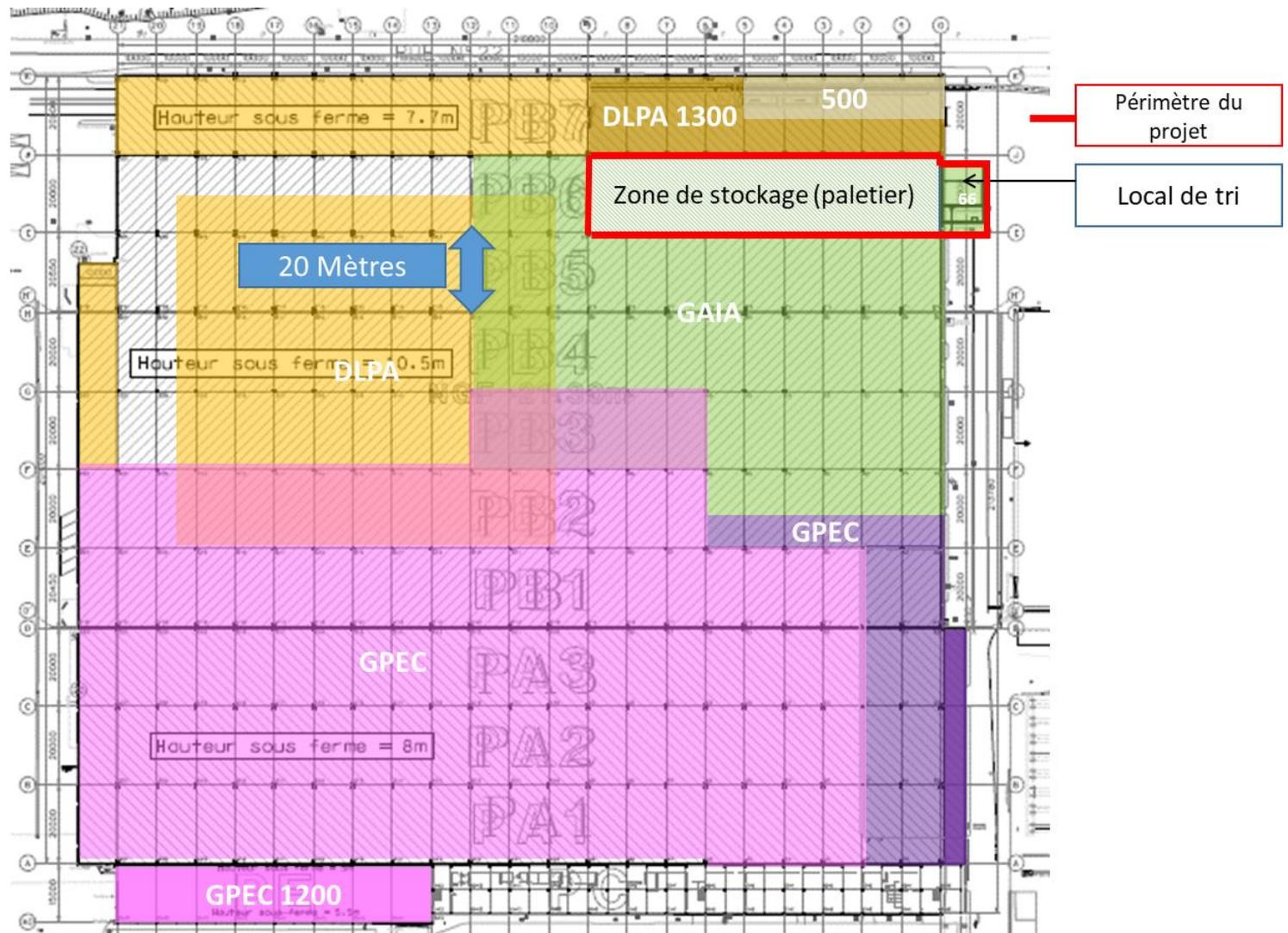
## **Annexe 4 obligatoire**

### **Plan de masse de l'existant**

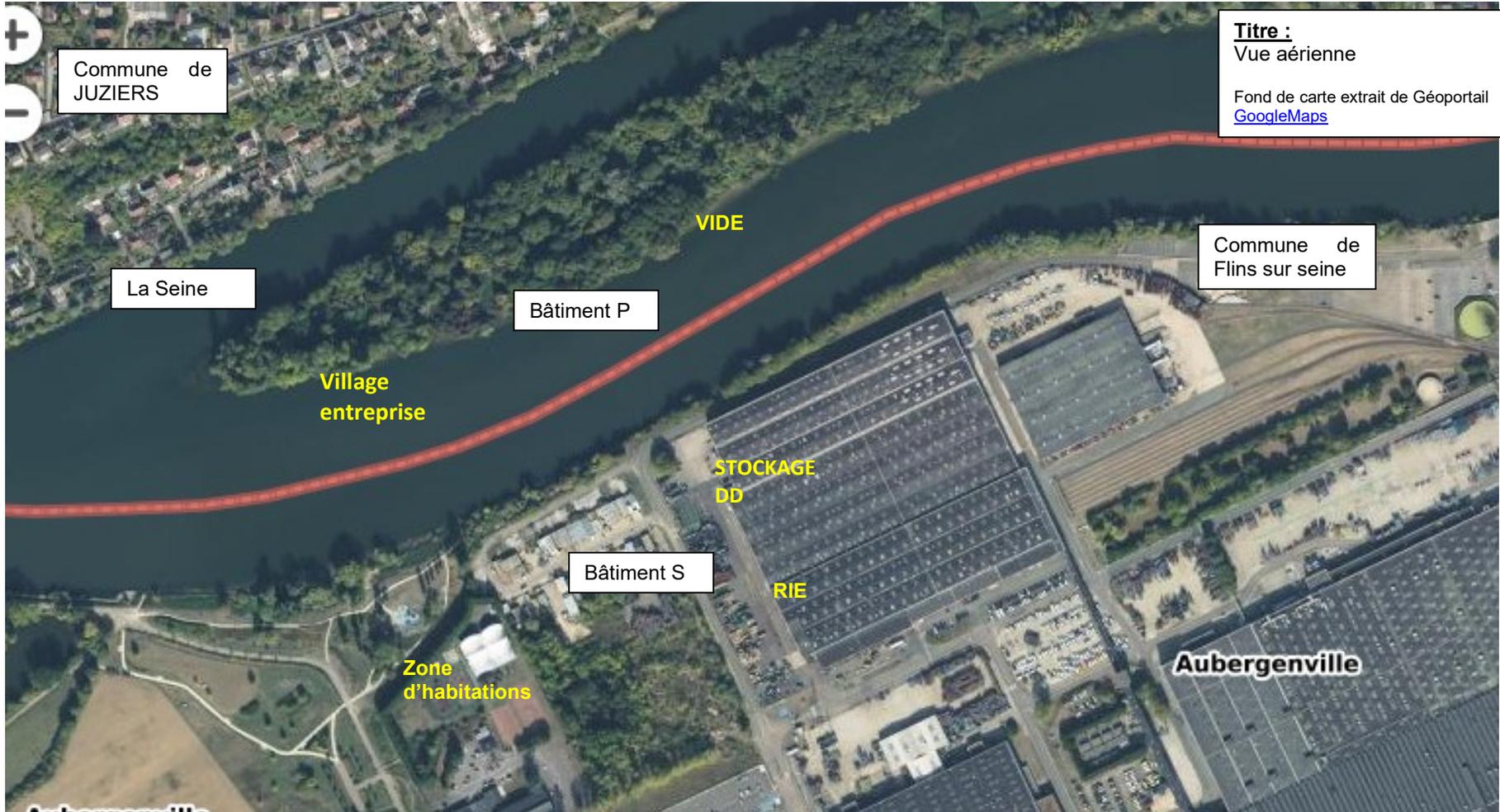
Nota : le plan projectif est susceptible d'adaptation ultérieure.

# Bât P

Surface totale:  
45066 m<sup>2</sup>



**Annexe 5 obligatoire**  
**Plan des abords du projet**



Commune de JUZIERS

La Seine

Village entreprise

Bâtiment P

Bâtiment S

Zone d'habitations

VIDE

STOCKAGE DD

RIE

Commune de Flins sur seine

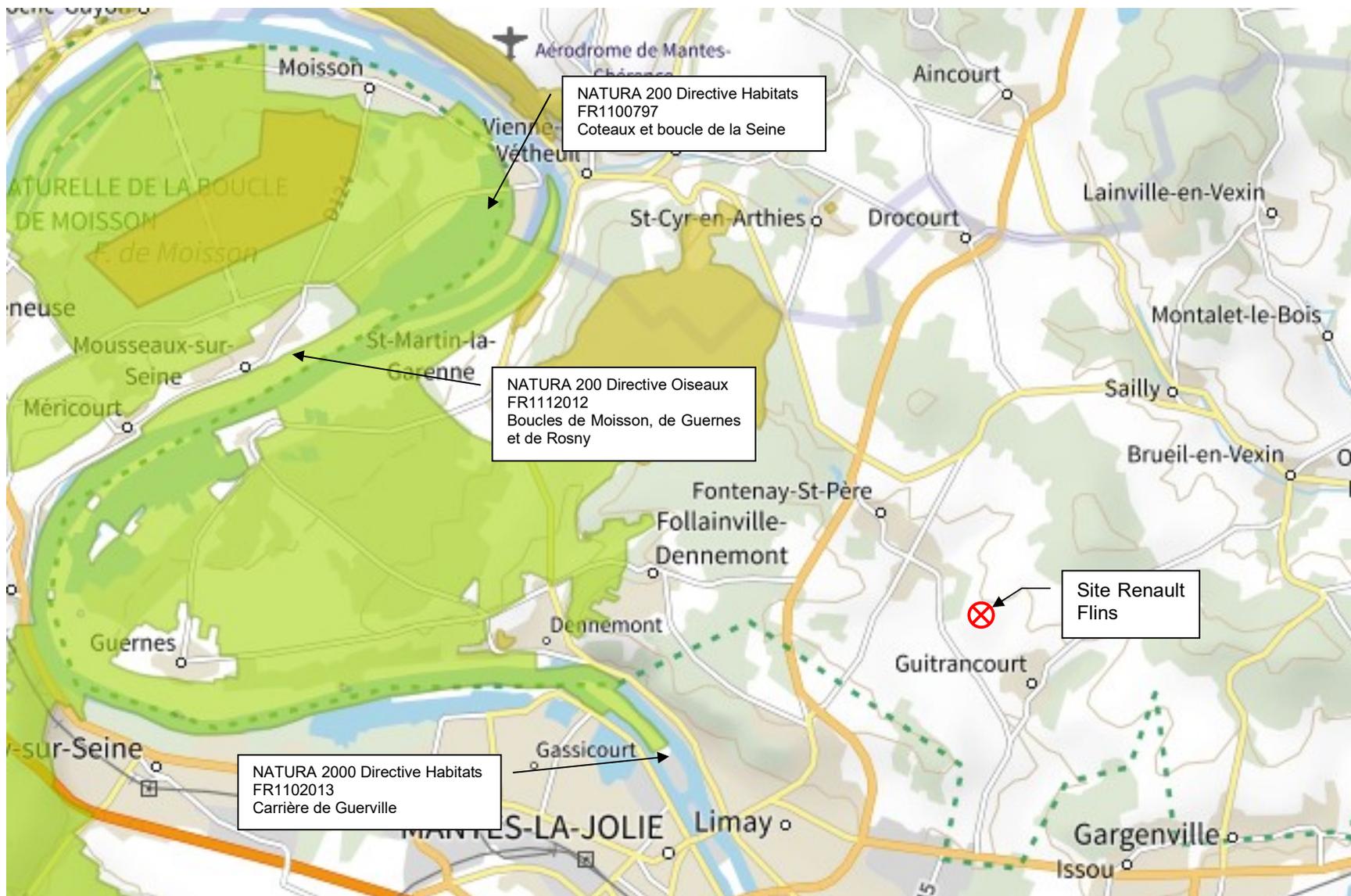
Aubergenville

**Titre :**  
Vue aérienne

Fond de carte extrait de Géoportail  
[GoogleMaps](https://www.geoportail.gouv.fr/)

## **Annexe 6 obligatoire**

**Cartographies de localisation des zones Natura 2000  
Par rapport au projet**



**Annexe 7 (non obligatoire)**

**Dossier de Porter à Connaissance**



## Site de RENAULT FLINS (78)

**DEKRA INDUSTRIAL**



[www.dekra-industrial.fr](http://www.dekra-industrial.fr)

INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

----

**Dossier de porter à connaissance**

**Annexe 7 du  
CERFA n°14734 « Demande d'examen au cas par cas »**

**Septembre 2021 –v1  
Affaire : 53581652**

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET ET CONTEXTE DE L'ETUDE.....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>IDENTITE DU DEMANDEUR : RENAULT .....</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT .....</b>	<b>7</b>
3.1	LOCALISATION DE L'ETABLISSEMENT ET DESCRIPTION DES ENVIRONS .....	7
3.1.1	Localisation du site .....	7
3.1.2	Voisinage .....	10
3.2	PRESENTATION DU SITE.....	11
3.3	RAISONS ET DESCRIPTION DE LA NOUVELLE ACTIVITE .....	12
3.3.1	Gaia - Présentation .....	13
3.3.2	Process.....	13
3.3.3	Volume de l'activité envisagée.....	16
3.3.4	Effectif et rythme d'activité.....	16
3.4	TERRAINS ET BATIMENTS .....	16
3.4.1	Surface .....	16
3.4.2	Caractéristiques du local de tri.....	16
3.4.1	Equipements.....	19
3.5	CAPACITES TECHNIQUES .....	19
3.6	ACCES ET SURVEILLANCE DU SITE.....	20
<b>4</b>	<b>SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE AU TITRE DES ICPE .....</b>	<b>21</b>
<b>5</b>	<b>INCIDENCE SUR LE CLASSEMENT ICPE .....</b>	<b>23</b>
<b>6</b>	<b>INCIDENCE DU PROJET VIS-A-VIS DES IMPACTS DU SITE .....</b>	<b>24</b>
6.1	IMPACT SUR LES SOLS ET LES EAUX .....	24
6.1.1	Impacts sur la ressource et le gestion des eaux.....	24
6.1.2	Impacts sur les rejets aqueux.....	26
6.1.3	Impacts sur les sols et sous-sols .....	26
6.2	IMPACTS SUR L'AIR .....	27
6.3	IMPACTS SUR LE CLIMAT .....	28
6.4	IMPACTS SUR LES DECHETS .....	28
6.5	IMPACTS SUR LE BRUIT .....	29
6.6	IMPACTS SUR LE TRAFIC .....	30
6.7	IMPACTS SUR LE PAYSAGE.....	30
6.8	IMPACTS SUR LES ECOSYSTEMES .....	31
6.9	URBANISME – OCCUPATION DES SOLS .....	31
6.10	IMPACTS LIES AUX TRAVAUX.....	31
<b>7</b>	<b>INCIDENCE DU PROJET VIS-A-VIS DES DANGERS DU SITE .....</b>	<b>32</b>
7.1	ACCIDENTOLOGIE .....	32
7.1.1	Accidentologie externe .....	32
7.1.2	Accidentologie interne– retour d'expérience.....	33
7.2	IDENTIFICATION DES DANGERS.....	33
7.2.1	Risques technologiques.....	33
7.2.2	Dangerosité du déchet.....	34
7.2.3	Dangers liés à l'activité de stockage - Risque incendie .....	34
7.3	MESURES DE PREVENTION DES RISQUES .....	35
7.3.1	Organisation interne .....	35
7.3.2	Moyens de lutte contre l'incendie.....	35
7.3.3	Mesures et moyens spécifiques mis en œuvre dans le bâtiment P .....	37



7.3.4	Comportement au feu du bâtiment .....	37
<b>8</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>38</b>
8.1	EVOLUTION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE .....	38
8.2	ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET .....	39
<b>CARTE 1 : PHOTO AERIENNE DU SITE .....</b>		
		<b>7</b>
<b>CARTE 2 : SITUATION CADASTRALE DU SITE .....</b>		
		<b>8</b>
<b>CARTE 3 : EMLACEMENT DU BATIMENT P.....</b>		
		<b>9</b>
<b>CARTE 4 : LOCALISATION DES SITES ICPE A PROXIMITE .....</b>		
		<b>10</b>
<b>FIGURE 1 : PLAN DE L'USINE DE FLINS .....</b>		
		<b>8</b>
<b>FIGURE 2 : SCHEMA DE LA BOUCLE COURTE « PLATINIUM GROUP METALS ».....</b>		
		<b>12</b>
<b>FIGURE 3 : PHOTOS DU LOCAL DE TRI .....</b>		
		<b>14</b>
<b>FIGURE 4 : POTS STOCKES EN RACK EN ATTENTE D'EXPEDITION.....</b>		
		<b>15</b>
<b>FIGURE 5 : PLAN DES INSTALLATIONS DU BATIMENT P .....</b>		
		<b>18</b>
<b>FIGURE 6 : PRINCIPE DE TRAITEMENT GENERAL DES EAUX DU SITE.....</b>		
		<b>25</b>
<b>FIGURE 7 : RIA DU BATIMENT P .....</b>		
		<b>36</b>
<b>FIGURE 9 : VUE AERIENNE DU BATIMENT P .....</b>		
		<b>37</b>

**Ce document a été réalisé avec le concours de la Société :**

<p><b>DEKRA Industrial</b>  Centre d'affaires la Boursidière  92350 Le Plessis Robinson  Tel : 01.55.48.21.00  Fax : 01.55.48.21.01</p>
---

Pour le compte de la société :

<p><b>GAIA</b>  Technocentre de Guyancourt  1 av du Golf  78 280 Guyancourt</p>
---

Sous la responsabilité de :

**Monsieur William FRAISSINES**  
Chargé d'affaire Recyclage

<b>HISTORIQUE DES EVOLUTIONS</b>		
<i>Version</i>	<i>Date</i>	<i>Nature de l'évolution / Modification</i>
1	06/09/2021	Création du document

<b>EQUIPE PROJET</b>		
<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Rôle</i>
Carole Tondre	Consultante HSE Sénior	<b>Rédacteur</b>
Anne-Laure VINCENT	Consultante HSE Junior	<b>Relecteur</b>



## 1 OBJET ET CONTEXTE DE L'ETUDE

Le site de Renault Flins fait déjà l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter ICPE pour ses activités dont certaines sont classées IED (traitement de surface avec solvants organiques) :

Le site est régi par l'Arrêté préfectoral n°09-099/DDD du 2 février 2009 complété par plusieurs arrêtés complémentaires :

- APC n°2016-38823 du 28 juin 2016
- APC n°2014157-0003 du 6 juin 2014
- APC n°2013114-0003 du 24 avril 2013

Le projet du site est le suivant :

L'entité GAIA, filiale de RENAULT développe une activité, celle-ci est classée à AUTORISATION pour la rubrique ICPE 2718-1 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchet dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793.

Les changements envisagés ne modifieront pas le régime de classement IED du site.

Toutefois RENAULT Flins doit porter à la connaissance du Préfet ces modifications, conformément à :

- L'art. 181-46-2 du Code de l'Environnement : « II. - *Toute autre modification notable apportée aux activités, installations, ouvrages et travaux autorisés, à leurs modalités d'exploitation ou de mise en œuvre ainsi qu'aux autres équipements, installations et activités mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 181-1 inclus dans l'autorisation doit être portée à la connaissance du préfet, avant sa réalisation, par le bénéficiaire de l'autorisation avec tous les éléments d'appréciation.*

*S'il y a lieu, le préfet, après avoir procédé à celles des consultations prévues par les articles R. 181-18 et R.181-21 à R. 181-32 que la nature et l'ampleur de la modification rendent nécessaires, fixe des prescriptions complémentaires ou adapte l'autorisation environnementale dans les formes prévues à l'article R. 181-45. »*

Dans ce contexte, RENAULT Flins sollicite aujourd'hui DEKRA Industrial, pour l'assister dans le montage de ce dossier réglementaire.

Le présent dossier de Porter à Connaissance comportera les éléments suivants :

- a) L'identité de l'exploitant, sa situation administrative ;
- b) La description des modifications envisagées ;
- c) Son classement actuel au regard de la nomenclature des installations classées et son classement futur en prenant en compte le projet ;
- d) Une notice relative aux impacts du projet sur l'environnement et son incidence sur les impacts actuels du site (trafic routier, émissions sonores, gestion des eaux pluviales,...) ;
- e) Les risques inhérents au projet : dangers, mesures de prévention et d'intervention, impacts éventuels sur les autres installations du site.



## 2 IDENTITE DU DEMANDEUR : RENAULT

---

<b>Raison sociale :</b>	RENAULT
<b>Forme juridique :</b>	Société Anonyme
<b>Adresse du siège social :</b>	RENAULT
<b>Adresse de l'établissement</b>	Boulevard Pierre Lefauchaux BP 203 FLINS 78 410 AUBERGENVILLE
<b>Téléphone :</b>	02 38 69 58 00
<b>N° Siret :</b>	410 206 205 000 24
<b>Code APE :</b>	12910 Z
<b>Nombre d'employés de l'établissement concerné :</b>	4004 personnes:
<b>Nom du responsable appelé à signer la demande :</b>	Jean-Philippe BILLAI
<b>Qualité du responsable appelé à signer la demande :</b>	Directeur du site de Renault Flins



## 3 PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

### 3.1 LOCALISATION DE L'ETABLISSEMENT ET DESCRIPTION DES ENVIRONS

#### 3.1.1 LOCALISATION DU SITE

Le site RENAULT est situé dans les Yvelines, en bordure de Seine, à environ 45 km à l'Ouest de Paris, à cheval sur les communes de Flins et d'Aubergenville.

L'usine a été inaugurée en 1952 et s'étend sur 237 hectares dont 88 sont occupés par des bâtiments couverts.

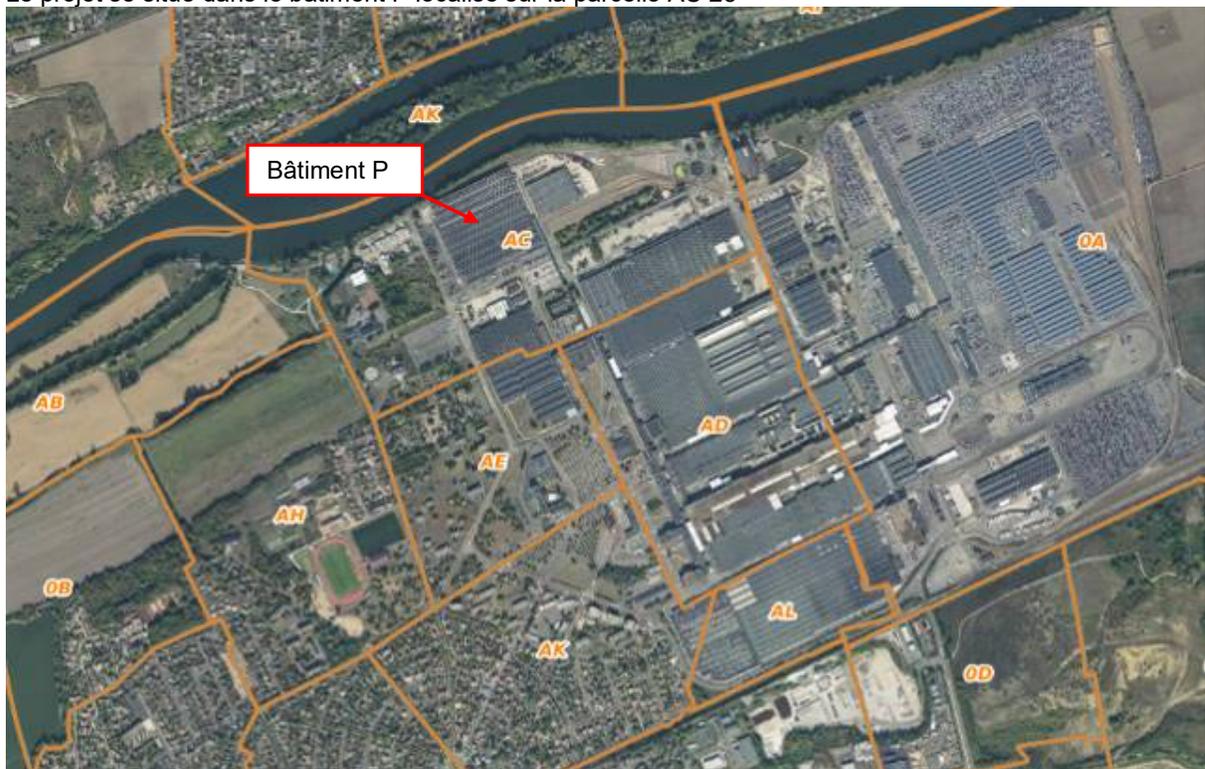


Carte 1 : Photo aérienne du site



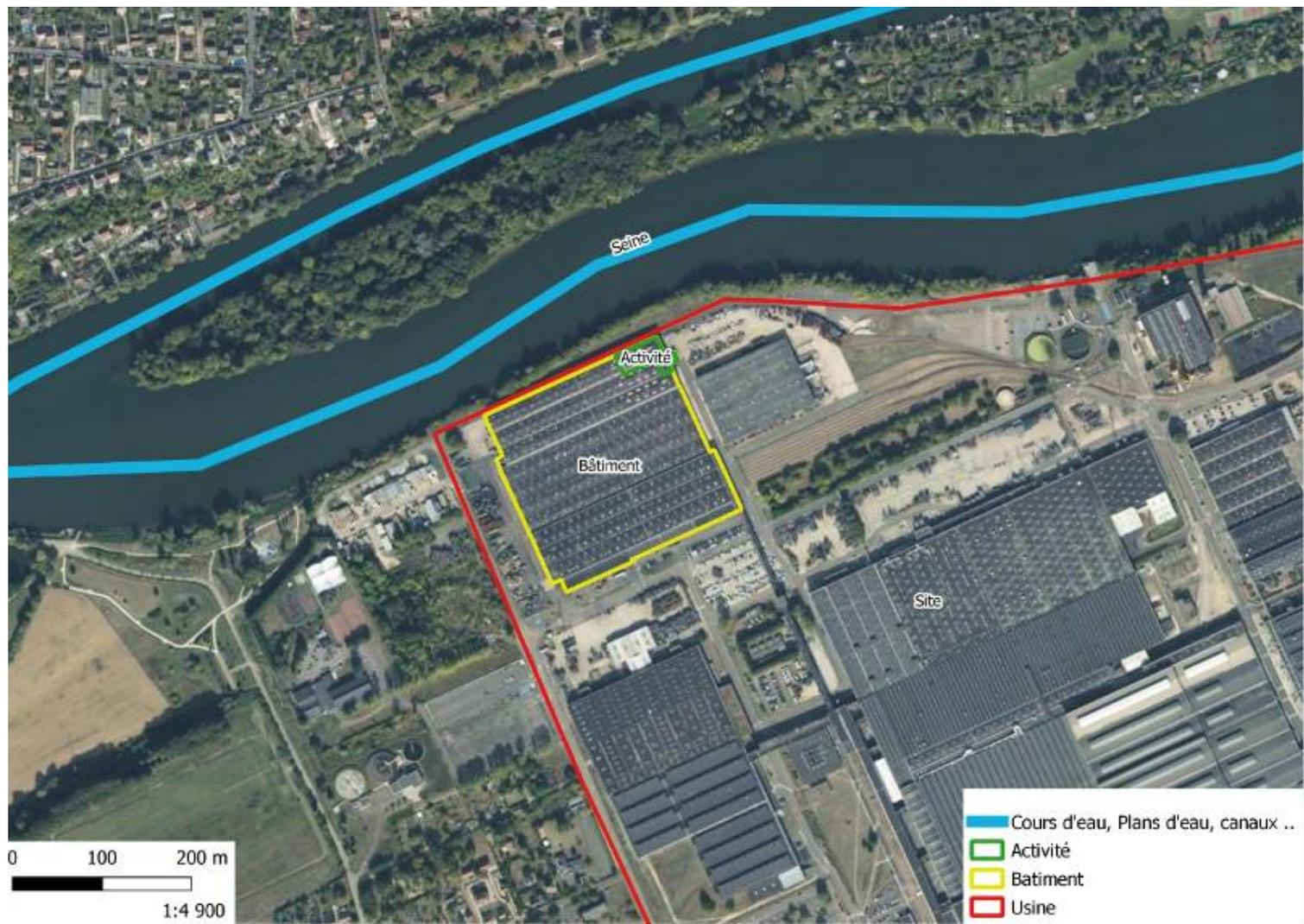
Figure 1 : Plan de l'usine de Flins

Le projet se situe dans le bâtiment P localisé sur la parcelle AC 23



Carte 2 : situation cadastrale du site





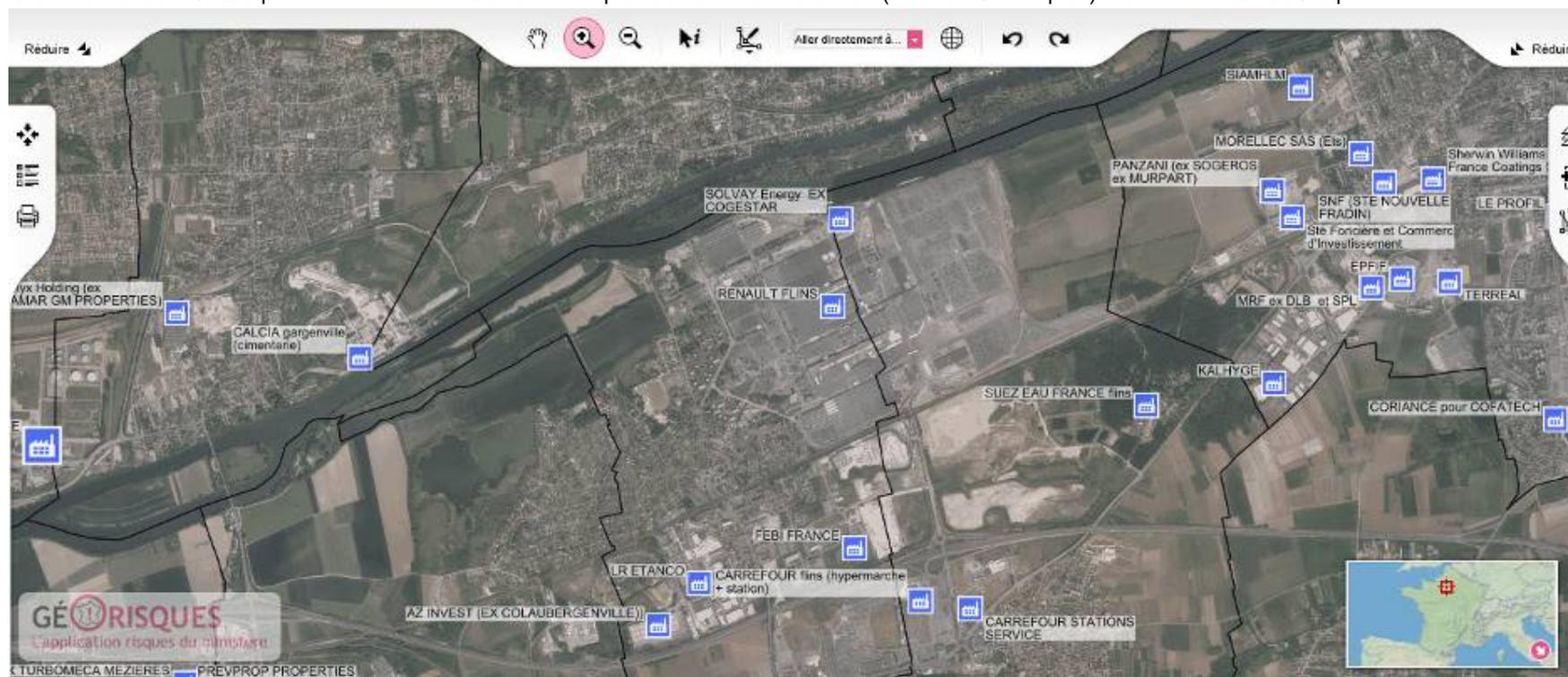
Carte 3 : emplacement du bâtiment P



### 3.1.2 VOISINAGE

Le site de Renault est situé dans la zone industrielle d'Aubergenville et de Flins. Il fait partie du parc d'activités économiques des Chevries créée en 1991. Situé sur les communes de de Flins-sur-Seine et Aubergenville, le parc d'activités économiques « Les Chevries » s'étend actuellement sur 110 hectares, et compte 60 établissements (industrie, logistique et activités économiques diverses) et 1.400 emplois. Ce pôle est situé à proximité directe de l'autorité A13 et de plusieurs gares SNCF. Les habitations les plus proches se trouvent à plus de 400 mètres au sud-ouest du bâtiment P.

Les sites classés ICPE à proximité du site Renault sont indiqués sur la carte ci-dessous (source : Géorisques). Aucun site SEVESO à proximité.



Carte 4 : localisation des sites ICPE à proximité



### 3.2 PRESENTATION DU SITE

Le projet est localisé dans le périmètre du site industriel du groupe Renault, sur les communes d'Aubergenville et de Flins sur Seine.

Le site est bordé :

- Au sud par la voie ferrée puis l'autoroute A13 ;
- Au nord par la Seine
- A l'ouest par le Bd Pierre Lefauchaux

Le site Renault Flins compte 4004 emplois et s'étend sur 237 hectares dont 63 hectares de bâtis. Il accueille les activités d'assemblage de véhicules (Clio IV, Zoé, Nissan Micra) jusqu'en 2024.

Les principales activités de fabrication sont :

- L'emboutissage et l'injection plastique ;
- La tôlerie
- Le traitement de surface et la cataphorèse ;
- La peinture ;
- Le montage ;
- L'expédition

Remarque : RENAULT dans le cadre de son projet dénommé « Re-Factory » a déposé en Mai 2021 deux demandes d'examen au cas par cas pour les projets suivants :

- Atelier de rénovation de véhicules « Factory VO »
- Transfert des activités de l'usine de Chois-le-Roi sur le site de Renault Flins

A ce jour, ces dossiers sont en cours d'instruction.



### 3.3 RAISONS ET DESCRIPTION DE LA NOUVELLE ACTIVITE

Pour répondre aux enjeux économiques et à ceux liés à la transition écologique, Renault va réorienter l'activité de son usine de Flins en un site dédié à l'économie circulaire pour l'horizon 2021-2030.

Le Groupe Renault a annoncé le 25 novembre 2021 son plan de transformation de l'usine de Flins. Ainsi, l'assemblage de véhicules neufs (la Zoé et la Micra de Nissan) va être arrêté sur ce site en 2024. Et Flins va devenir le « premier site européen d'économie circulaire dédié à la mobilité ». Le groupe automobile vise un bilan carbone négatif en 2030 sur ce site historique créé en 1952.

Ce modèle d'économie circulaire, appelé Re-Factory, est basé sur trois axes :

- favoriser l'usage d'un véhicule plutôt que sa possession ;
- allonger sa durée de vie par la maintenance ;
- réutiliser ce qui le compose pour d'autres usages.

Le site « Re-Factory » accueillera des activités de recyclage d'organes mécaniques, de reconditionnement de véhicules d'occasion et de batteries électriques, et de démantèlement de voitures.

Le projet de transit, de regroupement et de reconditionnement de pots catalytiques s'inscrit dans cette démarche.

Renault projette de valoriser 136 000 pots par an (120 000 en provenance des centres VHU et 16 000 en provenance des usines/surstocks/fin de série).

Un des principaux objectifs de Renault est d'établir une boucle courte, pour sécuriser les approvisionnements futurs de métaux stratégiques contenus dans les pots catalytiques : « Platinum Group Metals » .

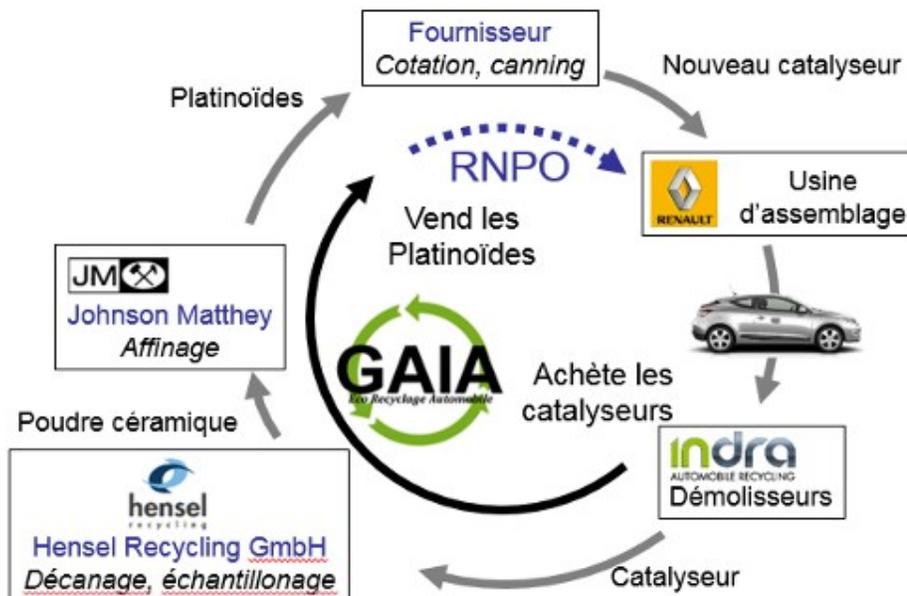


Figure 2 : schéma de la boucle courte « Platinum Group Metals »

### 3.3.1 GAIA - PRESENTATION

Gaia, filiale à 100% Renault, est à l'interface des différents acteurs de l'économie circulaire qui interviennent au cours de la vie du véhicule. Sa mission est d'acheter notamment des matières prélevées sur les véhicules en fin de vie issus du réseau INDRA<sup>1</sup> (cuivre de câblages électriques, pots catalytiques, pare-chocs en polypropylène. Seuls les pots catalytiques transitent par le site de Flins). Elle fait ensuite appel aux services de partenaires recycleurs pour recycler ces matières qu'elle revend enfin aux usines et fournisseurs du Groupe. Ses activités couvrent également le diagnostic et la réparation des batteries de véhicules électriques à Flins et enfin la valorisation de pièces automobiles (rebus de fabrication ou fins de série).

### 3.3.2 PROCESS

Les différentes étapes du process sont décrites ci-après :

#### Livraison

Les pots catalytiques usagés proviennent des centres de Véhicules Hors d'Usages (CVHU) – Collecte nationale.

La logistique de la collecte des pots catalytiques peut être sous-traitée.

Nature du déchet accepté sur le site :

Dénomination	Code déchet	Nature
Catalyseurs usagers	16 08 07*	Catalyseurs usagers contaminés par des substances dangereuses

Les pots sont transportés dans des cartons. Ils sont déchargés à l'aie d'un chariot élévateur, puis le chauffeur effectue la transmission des données administratives auprès du service concerné.

Les cartons de pots sont stockés sur rack dans un local dédié avant que ceux-ci en soit triés..

On compte environ 5 livraisons par semaine.

#### Tri et regroupement

Les pots sont triés dans un local dédié équipé d'une table aspirante. Les pots sont expertisés visuellement, triés et placés dans des cartons scellés. Ce tri permet de séparer les pots selon leurs catégories : diesel/essence/métallique/FAP (Filtres A Particules), et selon leur valeur marchande.

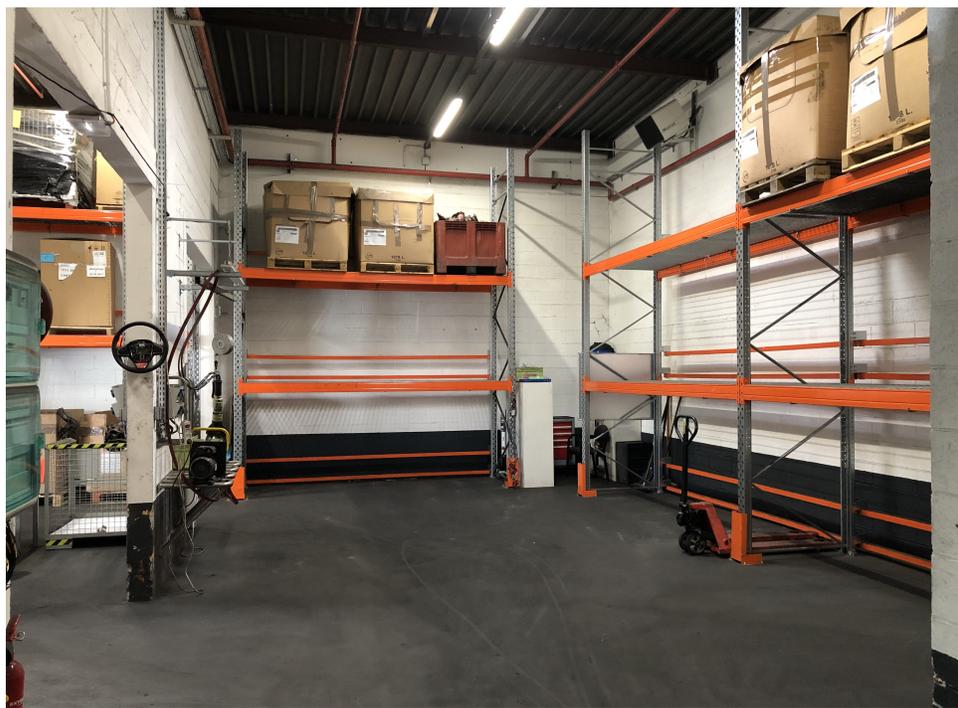
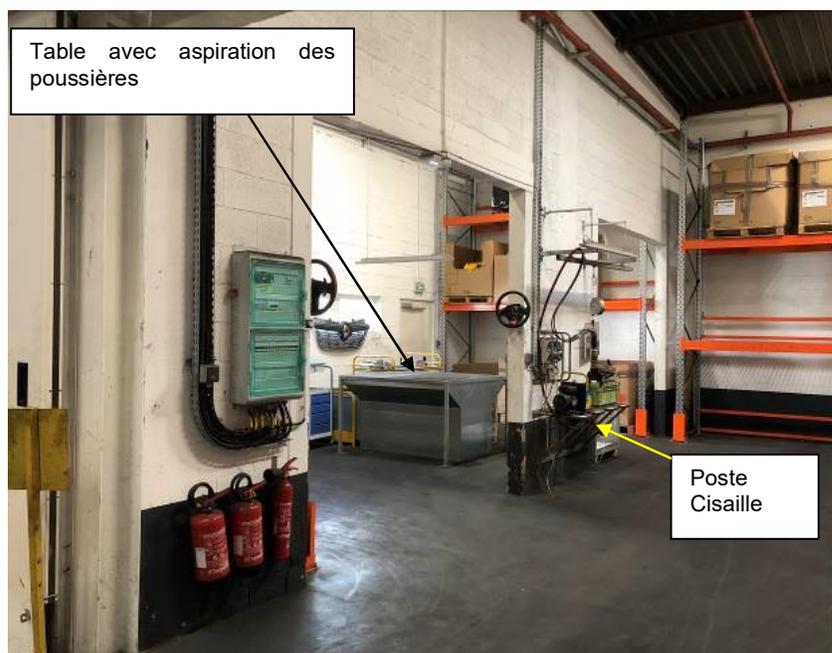
Si nécessaire des opérations de découpe peuvent être réalisées sur les pots. Un poste de découpe et un poste de cisaille sont à disposition dans le local de tri.

Aucun produit chimique n'est utilisé dans le process.

Les cartons sont identifiés numériquement par un code individualisé pour des raisons de traçabilité du déchet et de suivi commercial.

<sup>1</sup> INDRA : Industrie Nationale de Déconstruction et de Recyclage Automobile





**Figure 3 : Photos du local de tri**

### Stockage

Les cartons contenant les pots triés, reconditionnés sont stockés sur des palettes dans le bâtiment P.

96 emplacements palettes sont prévus à cet effet.

Un cariste se charge d'installer les cartons et les big-bags selon le planning de production établi.

On compte environ 80 pots catalytiques dans un carton. Le poids moyen d'un pot est entre 4 et 5 kg. (Poids d'un carton ~ 350 kg).



	Rack bâtiments P	Local de tri
Nombre d'emplacements palettes	96	45



**Figure 4 : Pots stockés en rack en attente d'expédition**

#### Expédition

Les pots catalytiques sont ensuite expédiés vers des filières agréées de recyclage en Allemagne (Hensel Recycling) qui dispose des process nécessaires à leur traitement.

Il y a environ une expédition par semaine.

Les déchets sortants sont accompagnés d'une notification pour le transfert transfrontalier de déchet.

La convention de Bâle, la décision OCDE C(92)39/FINAL et le règlement n°1013/2006 du 14/06/06 définissent les transferts transfrontaliers de déchets dangereux. Les dossiers de notification et de consentement préalables sont réalisés parallèlement à ce dossier entre les prestataires. La société GAIA dispose du récépissé de transport de déchets dangereux selon le décret du 30 juillet 1998. La société RENAULT déclare annuellement à l'administration les quantités de déchets collectés et traités à travers le site GEREP.

#### Traçabilité

Une traçabilité rigoureuse est assurée pour l'ensemble des opérations (négoce et transport) via un outil de suivi et de gestion à travers SAP.

Le système permet d'avoir une connaissance de l'état des stocks en temps réel.

La traçabilité des déchets sera assurée par l'outil TRACKDECHETS.



**3.3.3 VOLUME DE L'ACTIVITE ENVISAGEE**

Type de déchets entrants	Flux annuels	Quantité maximale sur site	Mode de stockage	Lieu de stockage	Durée moyenne de stockage	Rubrique ICPE
Pots catalytiques	180 000 pots	30 tonnes	Carton (~ 80 pots/carton)	Sur racks/palettier dans bâtiment P	15 jours	2718-1

**3.3.4 EFFECTIF ET RYTHME D'ACTIVITE**

L'activité fonctionne en horaire de jour uniquement de 8h à 17h, du lundi au vendredi.

La réception et les expéditions se font sur la même plage horaire.

L'activité fonctionne 49 semaines par an et emploie 1.5 personnes à temps plein.

**3.4 TERRAINS ET BATIMENTS****3.4.1 SURFACE**

Superficie de l'unité foncière de Renault Flins : 1 036 576 m<sup>2</sup>

Superficie du bâtiment P : 45 066 m<sup>2</sup>

Superficie dédiée à l'activité : 74 m<sup>2</sup> (palettier) + 66 m<sup>2</sup> (local de tri)

L'activité est implantée dans le bâtiment P, bâtiment existant au nord-ouest de l'usine. La surface dédiée à cette activité comprend :

- 1 local dédié pour le tri et le reconditionnement d'une surface de 66 m<sup>2</sup>.
- Des racks pour stocker les pots reconditionnés en attente d'expédition. 96 emplacements palettes sont prévus à cet effet.

Aucun travaux n'est à prévoir. Le bâtiment P est existant et dédiée au projet plus global « Re-Factory ».

**3.4.2 CARACTERISTIQUES DU LOCAL DE TRI**

<b>Réaction au feu</b>	structures porteuses en matériaux de classe A1, selon la norme NF EN 13501-1	
<b>Résistance au feu</b>	Murs extérieurs et murs séparatifs REI 60 (coupe-feu de degré une heure) Portes et fermetures résistantes au feu	



<b>Toitures et couvertures de toiture</b>	classe BROOF (t3), pour un temps de passage du feu au travers de la toiture supérieur à trente minutes (classe T 30)	
<b>Désenfumage</b>	Dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur, conformes aux normes en vigueur, à commande manuelle.  Commandes d'ouverture manuelle placées aux accès	
<b>Systèmes de détection</b>	Alarmes d'incendie Réseau sprinkler	
<b>Moyens d'intervention</b>	Extincteurs RIA	

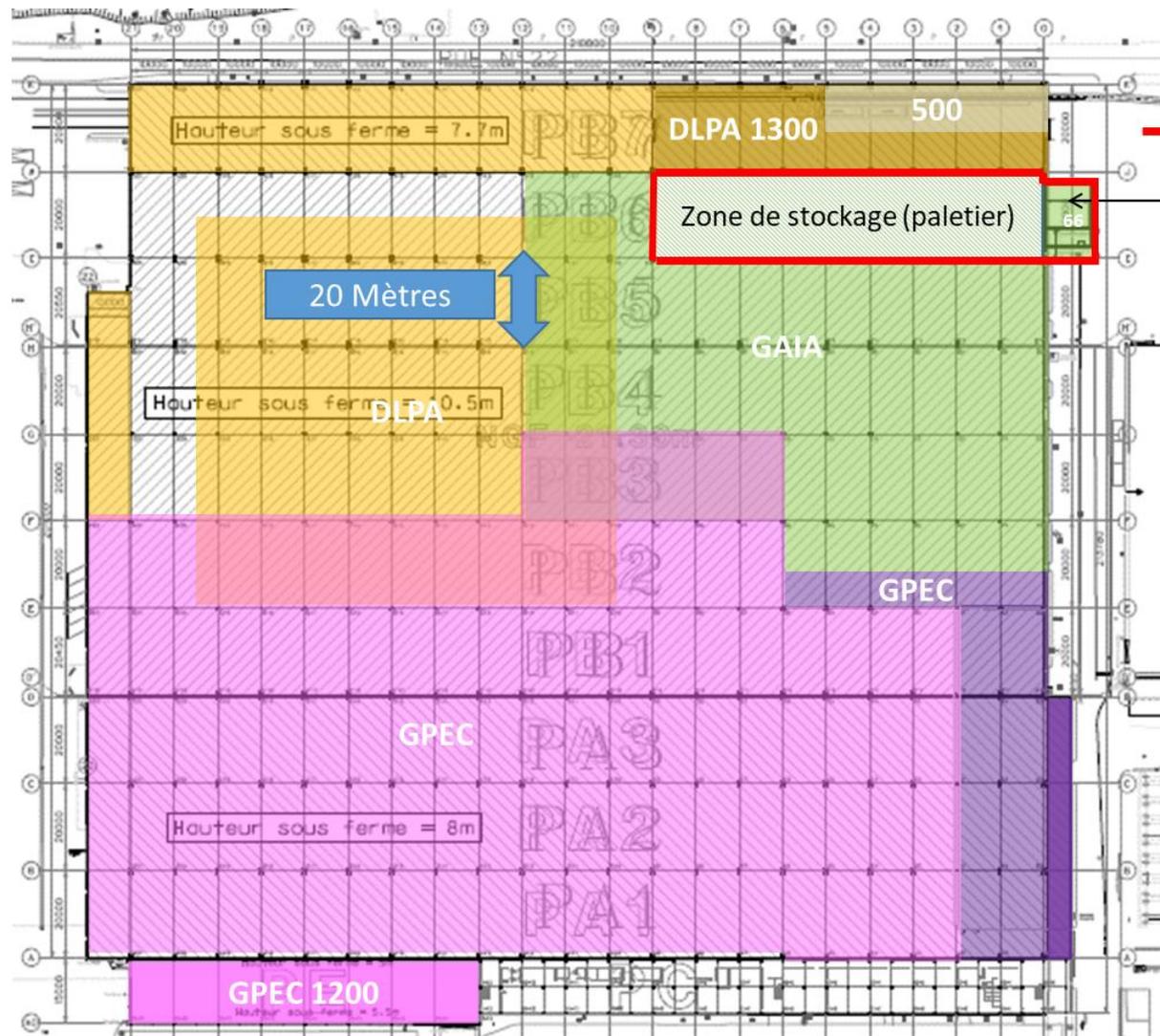
L'accès au site est sécurisé (poste de sécurité à l'entrée du site).

La structure du bâtiment est de type métallique (bardage) sur la majeure partie du bâtiment.

Le sol des bâtiments est en résine.

# Bât P

**Surface totale:**  
**45066 m<sup>2</sup>**



Périmètre du projet

Local de tri

Local de tri : Bâtiment existant clos de 66 m<sup>2</sup> en appui sur la façade principale du bâtiment P

Local fermé, réservé au personnel autorisé

Figure 5 : plan des installations du bâtiment P



### 3.4.1 EQUIPEMENTS

Le bâtiment P est alimenté en eau potable. Il est également connecté au réseau de chauffage et d'électricité. L'éclairage des ateliers est en LED. Le chauffage de l'entrepôt P est assuré par des aérothermes gaz.

Un chariot électrique et un chariot gaz sont également utilisés pour la manutention des cartons dans l'entrepôt.

## 3.5 CAPACITES TECHNIQUES

RENAULT FLINS est une usine de carrosserie – montage de véhicules légers, construite en 1952. Elle dispose d'une expertise de 70 ans dans le secteur automobile.

RENAULT FLINS gère une usine de 237 hectares, dont 67 hectares de bâtiments couverts.

Depuis sa création, l'usine a fabriqué 20 modèles différents, symboles de la capacité d'innovation de Renault (Dauphine, Renault 4, Renault 5...). En 2020, 128 625 véhicules ont été fabriqués dans l'usine, dont 92 628 ZOE et 35 997 Micra Gen5.

RENAULT FLINS est également un centre de pièces de rechange, avec un transit de 5 millions de pièces par an.

L'usine s'inscrit dans une politique de développement durable et s'engage à garantir, par le progrès continu, une pratique de ses activités respectueuse de l'environnement.

RENAULT FLINS est notamment certifié ISO 14001 et ISO 9001.

RENAULT FLINS est une SNC dont le capital s'élève à 14 818 044 €, détenue à 100% par Renault SAS.

La société RENAULT FLINS dispose de moyens financiers certains afin d'assurer ses activités, comme en témoignent le chiffre d'affaire et le résultat net de la société de ces 3 dernières années.

	2018	2019	2020
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	471 464 889 €	440 441 857 €	352 027 013 €
<b>Résultat net</b>	4 820 600 €	4 502 835 €	- 1 640 026 €

L'effectif GAIA compte 50 personnes (dont intérimaires).

L'ensemble des personnes travaillant sur le site a suivi les formations adéquates et/ou l'expérience professionnelle nécessaire pour assurer leur mission. Il possède également les habilitations si elles sont requises ; il peut s'agir notamment de formations : électrique, pont roulant, chariot élévateur, plateforme élévatrice, cariste). Leurs recyclages réguliers sont effectués.

A actuellement 2 opérateurs travaillent au tri et reconditionnement des pots catalytiques. Ils sont formés au fonctionnement et aux spécificités de cette nouvelle activité.



### 3.6 ACCES ET SURVEILLANCE DU SITE

Le site RENAULT de Flins est doté du système anti-intrusion suivant :

- le site est entouré d'une clôture de 2,5 m de haut sur la totalité de son périmètre. Ce grillage est interrompu au niveau des entrées, fermées par barrières et surveillées en permanence par un service de gardiennage 24h/24 - Il est à noter la présence d'un portillon au niveau de l'apponement en Seine permettant de condamner l'accès ;
- du personnel en permanence sur le site effectue des rondes de surveillance ;
- les exigences du Plan Vigipirate en vigueur sont respectées.



## 4 SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE AU TITRE DES ICPE

Le site est classé sous le régime de l'**Autorisation** au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Son fonctionnement est régi par l'arrêté préfectoral complémentaire et consolidé, datant du 28 juin 2016.

Il se rapporte aux activités et volumes décrits dans le tableau ci-après.

Extrait Fiche descriptive de l'établissement du site GEORISQUES - <https://www.georisques.gouv.fr> -

Rubrique IC	Alinéa	Date autorisation	Etat d'activité	Régime autorisé	Activité	Volume	Unité
1414	3	28/06/2016	En fonctionnement	DC	Gaz inflammables liquéfiés (remplissage ou distribution)	5.000	kg
1434	2	28/06/2016	En fonctionnement	Autorisation	Liquides inflammables (remplissage ou distribution) autres que 1435	0.000	
1435	2.	28/06/2016	En fonctionnement	DC	Stations-service	642.000	m3
1510	1	28/06/2016	En fonctionnement	Autorisation	Entrepôts couverts autres que 1511	Bat L : 713 000 Bat P : 138 600	m3
1715	2	02/02/2009	En fonctionnement	Déclaration	Radioactives (fabrication, utilisation, stockage...) sources scellées ou non	4313.160	u
2560	B1	28/06/2016	En fonctionnement	Enregistrement	Supérieure à 1000 kW	12303.000	kW
2563	2	28/06/2016	En fonctionnement	DC	Supérieure à 500 l, mais inférieure ou égale à 7500 l	900.000	L
2565	2a	28/06/2016	En fonctionnement	Autorisation	METAUX ET MATIERES PLASTIQUES (TRAITEMENT DES)	1550.000	l
2661	1c	28/06/2016	En fonctionnement	Déclaration	MATIERES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC...(EMPLOI OU REEMPLOI)	9.900	t/j
2663	2c	28/06/2016	En fonctionnement	DC	Pneumatiques, produits avec polymères>50%(stockage)	5000.000	m3
2712	2	28/06/2016	En fonctionnement	Autorisation	Stockage, dépollution, démontage,... de VHU	11850.000	m2
2713	2	28/06/2016	En fonctionnement	Déclaration	Métaux et déchets de métaux (transit)	165.000	m2
2714	2	28/06/2016	En fonctionnement	Déclaration	déchets non dangereux de papiers, plastiques, bois,... (transit) hors 2710,2711	975.000	m3
2791	2	28/06/2016	En fonctionnement	DC	Déchets non dangereux (traitement)	8.000	t/j
2910	A1	28/06/2016	En	Autorisation	Combustion	108.000	MW



Rubrique IC	Alinéa	Date autorisation	Etat d'activité	Régime autorisé	Activité	Volume	Unité
			fonctionnement				
2921	a	28/06/2016	En fonctionnement	Enregistrement	La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3000 kW	19600.000	kW
2925		28/06/2016	En fonctionnement	Déclaration	Charge d'accumulateurs	395.000	kW
2930	1b	28/06/2016	En fonctionnement	Déclaration	Ateliers de réparation, entretien de véhicules à moteur, dont carrosserie et tôlerie	4000.000	m2
2940	1b	28/06/2016	En fonctionnement	DC	Vernis, peinture, colle, ... (application, cuisson, séchage)	550.000	L
2940	2a	28/06/2016	En fonctionnement	Autorisation	Vernis, peinture, colle, ... (application, cuisson, séchage)	10462.000	kg/j
3110		28/06/2016	En fonctionnement	Autorisation	Combustion	108.000	MW
3260		28/06/2016	En fonctionnement	Autorisation	Traitement de surface	1045.000	m3
3670		28/06/2016	En fonctionnement	Autorisation	Traitement de surface de matières à l'aide de solvants organiques	2385.000	kg/h
4120	2b	28/06/2016	En fonctionnement	Déclaration	Toxicité aiguë catégorie 2	5.000	t
4331	2	28/06/2016	En fonctionnement	Enregistrement	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	140.000	t
4422	2	28/06/2016	En fonctionnement	Déclaration	Peroxydes organiques type E ou type F	1.000	t
4510	2	28/06/2016	En fonctionnement	Déclaration	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1	55.000	t
4718	2	28/06/2016	En fonctionnement	Déclaration	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	12.000	t
4734	1c	28/06/2016	En fonctionnement	Déclaration	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	330.000	t
4802	2a	28/06/2016	En fonctionnement	Déclaration	Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone	652.000	kg
4802	31a	28/06/2016	En fonctionnement	Déclaration	Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone	3.000	t

## **5 INCIDENCE SUR LE CLASSEMENT ICPE**

Le projet n'impacte pas le régime de classement du site (classé à Autorisation) ni le classement des rubriques 3000 en application de la directive IED 2010/75/UE relative aux émissions industrielles.

Incidence sur le classement : Ajout de la rubrique ICPE n° 2718 :

Le projet est classé à autorisation pour la rubrique ICPE 2718-1 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchet dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793

Rubrique 2718	Volume associé	Classement du projet
<p><b>La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t ou la quantité de substances dangereuses ou de mélanges dangereux, mentionnés à l'article R.511-10 du code de l'environnement, susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale aux seuils A des rubriques d'emploi ou de stockage de ces substances ou mélanges =&gt; <b>Autorisation</b></li> <li>2. Autres cas =&gt; <b>Déclaration avec Contrôle</b></li> </ol>	<p>Entre 0 et 8 000 pots en transit (tonnage pouvant aller jusqu'à 30 tonnes) Qté &gt; 1 tonne</p>	<p><b>A</b></p>

## 6 INCIDENCE DU PROJET VIS-A-VIS DES IMPACTS DU SITE

### 6.1 IMPACT SUR LES SOLS ET LES EAUX

#### 6.1.1 IMPACTS SUR LA RESSOURCE ET LE GESTION DES EAUX

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE ET MESURES COMPENSATOIRES
<b>ALIMENTATION EN EAU</b>	L'alimentation en eau potable (sanitaire, locaux sociaux, douches...) et en eau industrielle du site est assurée par le réseau communal. Captage sont également présents sur le site mais sont très peu utilisés (3 m3 ont été prélevé en <u>2020</u> sur les 3 forages).	<p><u>Situation inchangée</u> : le projet ne modifie pas le mode d'alimentation en eau potable.</p> <p>☞ Le projet n'engendre donc pas de modification par rapport à la configuration actuelle.</p>
<b>CONSOMMATION/ BESOINS EN EAUX</b>	<p>Le site est alimenté en eau potable à partir du réseau d'eau de ville.</p> <p>Les besoins en eau du site sont liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux besoins de production liés aux process industriels</li> <li>- Aux besoins sanitaires</li> </ul> <p>Les installations de prélèvement d'eaux sont munies de dispositifs de mesure totaliseur de la quantité d'eau prélevée.</p> <p><u>Données 2020</u></p> <p>Volume approvisionnement externe eau potable : 34557 m3            Volume approvisionnement eau de surface : 493 846 m3            Volume eau de forage : 3 m3</p> <p><u>Données 2019 :</u></p> <p>Volume approvisionnement externe eau potable : 35 991 m3            Volume approvisionnement eau de surface : 764 350 m3</p>	<p>L'activité de tri et de reconditionnement des pots catalytique ne consomme pas d'eau.</p> <p>La consommation d'eau additionnelle engendrée par les besoins sanitaires des 2 opérateurs sera négligeable comparée aux 493 800 m<sup>3</sup> consommés en 2020 sur le site</p> <p>Les consommations en eau seront du même ordre.</p> <p>☞ Le projet n'engendre donc pas de modification par rapport à la configuration actuelle.</p>
<b>MODE DE COLLECTE DES EFFLUENTS</b>	<p>L'usine dispose d'un réseau séparatif permettant de collecter les eaux suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les eaux industrielles</li> <li>- Les eaux vannes</li> </ul>	<p><u>Situation inchangée</u> : le projet ne modifie ni le type d'effluent aqueux rejeté dans le réseau ni le mode de collecte des effluents aqueux. Le projet ne produit pas d'eau industrielle.</p>



	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE ET MESURES COMPENSATOIRES
<b>AQUEUX</b>	- Les eaux pluviales	☞ <b>Le projet n'engendre donc pas de modification ou de risque additionnel sur le mode de collecte des eaux par rapport à la configuration actuelle.</b>
<b>TRAITEMENT</b>	<p>Les effluents industriels sont traités ou bien repris en tant que déchets.</p> <p>Les eaux vanes sont collectées par un réseau de type séparatif et traitées en station biologique avant rejet dans le milieu naturel (la Seine).</p> <p>Les eaux pluviales sont collectées séparément et rejetées en Seine.</p> <p style="text-align: center;"><b>Figure 6 : Principe de traitement général des eaux du site</b></p>	<p><u>Situation inchangée.</u></p> <p>Le projet n'engendre pas de modification sur le mode de gestion des eaux du site. Il reste inchangé.</p> <p>Le projet ne produit aucun effluent industriel.</p> <p>L'implantation du projet ne crée pas non plus de nouvelle surface imperméabilisée. Le volume d'eaux pluviales reste identique.</p> <p>L'ensemble de l'aire dédiée au projet est imperméabilisée. Par ailleurs aucun produit liquide susceptible de générer une pollution n'est utilisé. En conséquence, le risque sera maîtrisé.</p> <p>Les risques de pollution accidentelle par les eaux d'extinction incendie sont également maîtrisés. Les eaux d'extinction sont collectées dans une zone en sous-sol du bâtiment S (2300 m<sup>3</sup>)</p> <p>☞ <b>Le projet n'engendre donc pas de modification ou de risque additionnel de pollution des eaux par rapport à la configuration actuelle.</b></p>
<b>SURVEILLANCE</b>	<p>La surveillance des rejets aqueux est réalisée conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto surveillance des eaux souterraines et des résiduaires avant rejet dans le milieu récepteur considéré</li> <li>• Contrôles périodiques réalisés par prestataire externe</li> </ul>	<u>Situation inchangée.</u>



### 6.1.2 IMPACTS SUR LES REJETS AQUEUX

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE ET MESURES COMPENSATOIRES
<b>IMPACTS SUR LES REJETS</b>	<p>Les résultats 2020 de l'autosurveillance des eaux industrielles n'ont pas relevé de non-conformité vis-à-vis des valeurs limites de la convention de rejet.</p> <p>Tout stockage de produits liquides susceptibles de créer une pollution des eaux ou des sols est associé à une capacité de rétention conformément à la réglementation.</p>	<p><u>Situation inchangée.</u></p> <p>Les rejets aqueux associés au projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les eaux usées sanitaires (de 2 opérateurs)</li> <li>- Les eaux pluviales</li> </ul> <p>Le projet ne modifiera pas la nature des « polluants » pouvant souiller les eaux pluviales par rapport à l'existant.</p> <p><b>☞ Le projet n'engendre donc pas d'impact ou de risque additionnel de pollution des eaux et des sols par rapport à la configuration actuelle.</b></p>

### 6.1.3 IMPACTS SUR LES SOLS ET SOUS-SOLS

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE ET MESURES COMPENSATOIRES
<b>ORIGINE DE L'IMPACT</b>	<p>Les risques de pollution du sol et du sous-sol sur le site de RENAULT peuvent provenir de déversement accidentel de produits liquides polluant.</p> <p>Mesures préventives mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sols imperméabilisés</li> <li>- Produits liquides dangereux placés sur rétention</li> <li>- Kit de produits absorbants</li> <li>- Formation du personnel, consignes , exercices</li> <li>- Surveillance des eaux souterraines</li> </ul>	<p>Le projet n'engendre pas de modification sur les différentes origines d'un potentiel impact sur les sols et sous-sols.</p> <p>La nouvelle activité de tri et reconditionnement de pots catalytiques se fera dans le bâtiment P clos et protégé par une peinture époxy afin de prévenir tout risque d'infiltration en cas d'égouttures d'huiles</p> <p>Aucun produit susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols n'est utilisé ou stocké pour les besoins du projet.</p> <p><b>☞ Le projet n'engendre donc pas de modification ou de risque additionnel sur la pollution des sols par rapport à la configuration actuelle.</b></p>



## 6.2 IMPACTS SUR L’AIR

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE ET MESURES COMPENSATOIRES
<b>REJETS ATMOSPHERIQUES EMIS PAR LE SITE</b>	<p>Les rejets atmosphériques du site de Renault <u>liés aux activités actuelles</u> sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Emissions liées directement à l'activité de production et notamment les essais bancs moteurs, les cabines de peinture, (COV, NOx, CH4, CO, poussières, le traitement de surface (NOx, Cr, Ni, HF)</li> <li>➤ Emissions liées au chauffage de l'ensemble du bâtiment (rejets chaudières : poussières, CO, NOx, SO2))</li> <li>➤ Emissions liées aux tours aéroréfrigérantes,</li> <li>➤ Emissions des extracteurs d'air,</li> <li>➤ Rejets des gaz d'échappements liés à la circulation des camions et engins (rejets de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub>).</li> </ul> <p>Les émissions pouvant être à l'origine d'un impact sur l'environnement sont dans la mesure du possible, captés à la source et canalisés.</p> <p>Des contrôles sont réalisés conformément à la réglementation pour caractériser les rejets atmosphériques. Compte tenu du mode d'alimentation des chaudières (gaz de ville), les principaux composés retrouvés au niveau des fumées de combustion sont les oxydes d'azote, oxydes de soufre, poussières.</p> <p>L'ensemble des résultats est conforme à la réglementation.</p>	<p>Les opérations susceptibles d'émettre des poussières (la manipulation et la découpe de certains pots) se font sur une table équipée d'une aspiration.</p> <p>L'activité de tri et de reconditionnement des pots catalytique n'occasionne que très peu de rejet à l'atmosphère.</p> <p>Les émissions atmosphériques générées par les activités du site restent inchangées.</p> <p><b>☛ Le projet n'engendre donc pas de modification ou de risque additionnel sur la pollution de l'air par rapport à la configuration actuelle.</b></p>



### 6.3 IMPACTS SUR LE CLIMAT

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE ET MESURES COMPENSATOIRES
<b>IMPACT SUR LE CLIMAT</b>	<p>Les activités RENAULT qui émettent des GES sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le transport routier</li> <li>- La consommation énergétique des bâtiments</li> </ul>	<p><u>Consommation énergétique des bâtiments</u> : situation inchangée</p> <p><u>Transport routier</u> : le projet engendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 livraisons/j</li> <li>• 1 expédition/semaine</li> </ul> <p>☞ <b>Le projet n'engendre donc pas de modification notable ou d'impact environnemental additionnel significatif vis-à-vis du climat par rapport à la configuration actuelle.</b></p>

### 6.4 IMPACTS SUR LES DECHETS

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE ET MESURES COMPENSATOIRES
<b>LES DECHETS PRODUITS SUR LE SITE</b>	<p>Les sources de production de déchets sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets d'emballage des matières premières reçues,</li> <li>• Déchets des processus annexe à la production (DID : mélange eau/acide ; solvants usagés ; huiles usagées ; déchets de peinture, ...)</li> <li>• Déchets industriels non dangereux (plastiques, cartons, palettes bois, ...)</li> </ul> <p>La gestion des déchets est confiée à des prestataires qui en assurent la collecte et le traitement.</p> <p>L'ensemble des déchets est stocké sur site en benne, cuve, fût, bidon, bac, local fermé, ...</p> <p>L'accès de ces zones est limité aux personnes autorisées par Renault Flins.</p> <p>Le site valorise au mieux ces déchets dans les limites de la faisabilité technico-économique.</p> <p>Un logiciel de gestion de ces déchets permet un suivi en continu et un traçage de</p>	<p>Les déchets produits par le projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des déchets d'emballages (cartons, palettes)</li> <li>- Des déchets de ferrailles (issus de la découpe des pots catalytiques)</li> </ul> <p>Les quantités sont faibles de l'ordre de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 70 kg de déchets d'emballage/semaine</li> <li>○ 125 kg de bois palette/semaine</li> <li>○ 400 kg de déchets de ferrailles/semaine.</li> </ul> <p>Leur gestion est identique à la gestion des déchets déjà en place sur le site.</p> <p>☞ Le projet n'engendre pas de façon significative la production de déchets supplémentaires comparé aux quantités produits par le site Renault :</p>



	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE ET MESURES COMPENSATOIRES
	<p>ces déchets. La gestion des déchets est effectuée conformément à la réglementation en vigueur.</p>	<p><u>Données 2020 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1517 tonnes de cartons</li> <li>○ 35 095 tonnes de ferraille</li> <li>○ 1 912 tonnes de bois</li> </ul> <p>☞ Le projet n'engendre pas de modification ou d'impact environnemental additionnel significatif vis-à-vis de la production de déchets par rapport à la configuration actuelle.</p>

## 6.5 IMPACTS SUR LE BRUIT

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE ET MESURES COMPENSATOIRES
<b>BRUIT VIBRATION</b>	<p>Les nuisances sonores liées à l'activité sont dues pour l'essentiel au trafic lié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux approvisionnements quotidiens de pièces,</li> <li>• aux expéditions de produits finis,</li> <li>• aux évacuations des déchets</li> </ul> <p>Les dernières mesures acoustiques effectuées dans l'environnement ont montré que les critères de l'arrêté du 23 janvier 1997 étaient respectés. La dernière étude d'impact réalisé en 2016, a montré que le site RENAULT Flins n'avait pas d'impact significatif en termes de bruit.</p>	<p><u>Situation inchangée.</u></p> <p>Le projet n'engendre pas de bruit supplémentaire par rapport à l'existant.</p> <p>Une mesure des niveaux sonores est prévue en 2021 pour s'assurer que l'activité respecte la réglementation.</p>



## 6.6 IMPACTS SUR LE TRAFIC

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE ET MESURES COMPENSATOIRES
<b>TRAFIC</b>	400 camions transitent par jour sur le site de Flins.	<p>Le trafic de camions généré par le projet est de l'ordre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 livraisons/semaine</li> <li>- 1 expédition/semaine</li> </ul> <p>☞ Le projet n'engendre pas de modification ou d'impact environnemental additionnel significatif au vu du trafic existant sur le site et aux alentours (proximité A13 - Le trafic sur l'A13 passant en proximité du site est de 100 000 véhicules par jour).</p>

## 6.7 IMPACTS SUR LE PAYSAGE

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE ET MESURES COMPENSATOIRES
<b>PAYSAGE</b>	<p>L'entreprise est située sur le parc d'activités des Chevries, éloignée des tiers et habitations.</p> <p>Le bâtiment P est situé à environ 30 mètres de limites de propriété du site et à plus de 400 mètres de premières habitations.</p> <p>Le bâtiment P est intégré dans l'usine</p>	<p><u>Situation inchangée.</u></p> <p>Les équipements nécessaires au projet sont installés dans le bâtiment P (bâtiment existant) (hauteur maximale de 13 mètres et de couleur clair. Le bâtiment s'intègre dans le paysage. Aucune modification du bâtiment n'est envisagée.</p> <p>☞ Le projet n'engendre pas de modification ou d'impact paysager additionnel par rapport à la configuration actuelle.</p>



## 6.8 IMPACTS SUR LES ECOSYSTEMES

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE ET MESURES COMPENSATOIRES
<b>IMPACTS SUR LES ECOSYSTEMES</b>	<p>L'entreprise étant située en zone d'activité, l'impact sur les écosystèmes est réduit au minimum.</p> <p>Le site n'est pas inclus dans une zone sensible ou protégée pour la faune ou la flore. (Z.N.I.E.F.F., ZICO, Natura 2000, etc.).</p>	<p>Situation inchangée.</p> <p>☞ Le projet n'engendre donc pas de modification ou d'impact environnemental additionnel vis-à-vis des écosystèmes par rapport à la configuration actuelle.</p>

## 6.9 URBANISME – OCCUPATION DES SOLS

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE ET MESURES COMPENSATOIRES
<b>URBANISME</b>	<p>L'entreprise RENAULT est implantée en zone UEe du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).</p> <p>Sont autorisées sur cette zone les constructions à destination d'industrie, de bureau, d'entrepôt et les autres activités des secteurs secondaire et tertiaire.</p> <p>Le site respecte les prescriptions du PLUi.</p>	<p>Le projet du site ne fait pas l'objet d'une demande de permis de construire.</p> <p>☞ Le projet ne modifie pas les conditions d'occupation et d'utilisation du sol.</p> <p>☞ <b>Le projet est compatible avec les conditions d'occupation et d'utilisation du sol du PLUi en vigueur.</b></p>

## 6.10 IMPACTS LIES AUX TRAVAUX

Sans Objet. Aucun travaux n'est à prévoir (bâtiment existant).



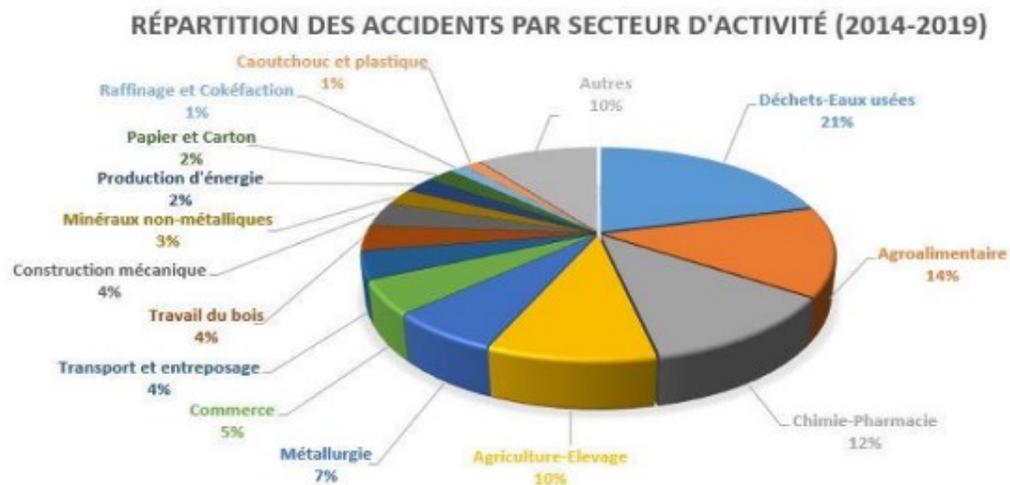
## 7 INCIDENCE DU PROJET VIS-A-VIS DES DANGERS DU SITE

### 7.1 ACCIDENTOLOGIE

#### 7.1.1 ACCIDENTOLOGIE EXTERNE

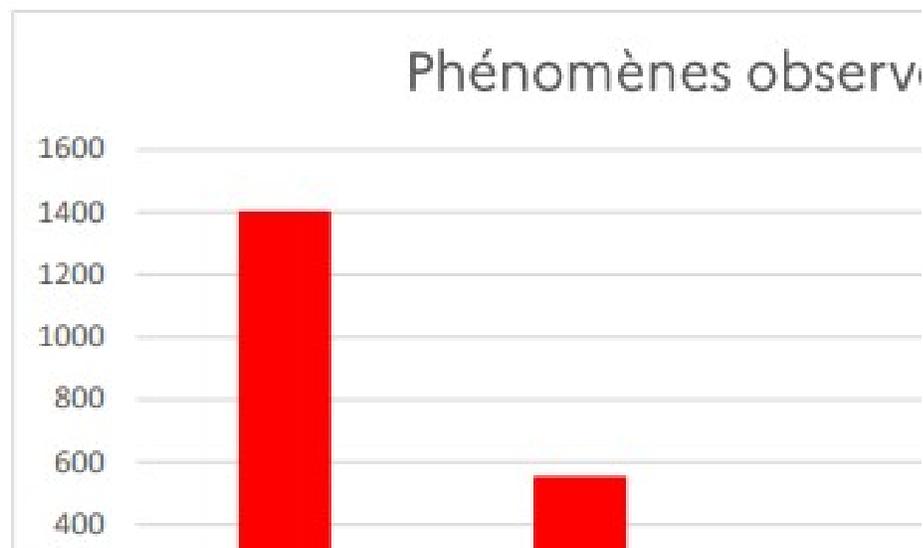
L'analyse porte sur des accidents impliquant des installations similaires à celles du projet qui est classée ICPE comme installations de tri, transit, regroupement de déchets dangereux...

Une partie de l'analyse réalisés par le BARPI et publiés en Mai 2021 sur l'accidentologie du secteur des déchets est reprise ci-dessous :



L'accidentologie du secteur d'activité des déchets (et des eaux usées) a augmenté de manière notable entre 2010 et 2019 passant de 14.5% des évènements recensés à 24.2%. Ainsi pour l'année 2019, près d'un quart des évènements français recensé dans la base ARIA au niveau des installations classées relève du secteur d'activité des déchets (et des eaux usées).

L'incendie est les phénomènes majoritairement rencontré dans les évènements relatifs au secteur des déchets.



Le tableau ci-dessous classe 769 évènements récents recensés dans la base ARIA :

Type d'activité où l'événement s'est produit
Installations de tri, transit, regroupement de déchets dangereux (hors broyeur)
Installations de stockage
Centres VHU
Compostage
Installation d'incinération
Sites de gestion des DEEE
Méthanisation
Déchetteries
<b>Installations de tri, transit, regroupement de déchets dangereux</b>

Dans ce tableau, les accidents survenant dans des installations de tri, transit, regroupement de déchets dangereux représentent 3% des accidents survenus dans le secteur des déchets.

L'accidentologie est marquée par une prépondérance du risque incendie. Ces évènements peuvent avoir des conséquences environnementales importantes.

### 7.1.2 ACCIDENTOLOGIE INTERNE – RETOUR D'EXPERIENCE

L'accidentologie interne décrite dans l'EDD de 2016 révèle des incidents sans impact pour l'extérieur du site. Principalement des départs de feu. Ces évènements n'ont pas été classés en « Accident majeur » et ont été exclus du champ de l'étude de dangers.

En synthèse les principaux évènements survenus sur le site de Renault Flins depuis 2005 sont :

- Des départs de feu au niveau d'équipements (engins de manutention, batteries, moteurs, ...)
- Des départs de feu électriques (armoires, câblage)
- Des feux de poubelles, de détritrus divers ou encore de cendrier au niveau des zones fumeurs ;
- Des départs de feu en cours de travaux par points chauds

Remarque : une mise à jour de l'étude de dangers est en cours de rédaction et sera finalisée dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

## 7.2 IDENTIFICATION DES DANGERS

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des potentiels des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du Code de l'Environnement.

### 7.2.1 RISQUES TECHNOLOGIQUES

Il n'a pas été établi de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur la commune d'Aubergenville.



On note également l'absence de site SEVESO à proximité du site Renault.

### 7.2.2 DANGEROUSITE DU DECHET

Le pot catalytique est constitué d'une enveloppe métallique qui entoure un monolithe en céramique (structure alvéolaire) à l'intérieur duquel on retrouve des métaux précieux (palladium, rhodium, platine, ...) capables de fixer les métaux lourds. Ainsi, au contact de ces métaux, les gaz d'échappement toxiques sont transformés, par réaction chimique, en gaz moins toxiques.

Le monolithe est constitué d'une céramique sur laquelle les métaux tels que platine, rhodium et palladium en concentration inférieure à 1% sont fixés sous forme de cristaux.

Le bloc céramique en lui-même, il n'est pas inflammable et les poussières ne sont pas combustibles et donc non explosives. Il ressort de ce rapport qu'aucune inflammation de l'échantillon n'a été constaté et donc l'absence de propagation de la combustion. L'INERIS propose donc une classe de combustion d'indice 1 pour le monolithe broyé selon le référentiel VDI 2263-1 (classe de 1 à 6).

Le bloc de céramique est en revanche friable et les poussières de silice cristalline sont dangereuses pour la santé (cf. fiche toxicologique de l'INRRS n°232).

Les poussières de silices cristallines sont toxiques. Une exposition même brève peut provoquer une irritation des yeux et de l'appareil respiratoire. Les particules les plus fines peuvent être inhalées et atteindre les parties les plus profondes des poumons (alvéoles). Ces particules ne sont pas éliminées par l'organisme et peuvent entraîner de graves atteintes pulmonaires comme la silicose (pneumoconiose fibrosante). Elles favorisent également l'apparition de cancers broncho-pulmonaires. Une exposition unique à de fortes doses peut entraîner des effets durables et irrémédiables, la prévention des risques est donc primordiale (protections individuelles, lutte contre la contamination de l'air, confinement).

Concernant les métaux, ce sont plus leurs sels qui sont dangereux pour la santé et pour l'environnement que les cristaux de ces métaux purs déposés sur la céramique.

Selon l'article R. 541-8 du Code de l'Environnement et son annexe I, la propriété « toxique » du matériau manipulé, classé H6, rend le déchet dangereux. Le bureau des déchets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie valide cet état de fait dès leur séparation de la machine sur laquelle ils sont placés (véhicule hors d'usage...).

Notons que les concentrations en substances et mélanges dangereux dans les blocs de monolithe neufs ne sont pas suffisantes pour classer le produit au regard de la réglementation n°1272/2008/CE. Aucune phrase de risque ne caractérise le produit neuf.

Les pots catalytiques sont donc considérés comme des Déchets Dangereux.

### 7.2.3 DANGERS LIÉS À L'ACTIVITÉ DE STOCKAGE - RISQUE INCENDIE

Le principal potentiel de danger inhérent à l'activité d'entreposage du bâtiment P est l'incendie.

Le déchet décrit précédemment est constitué de métal et de céramique qui montent à très haute température durant son utilisation normale. Ces deux matériaux sont ininflammables.

Les pots catalytiques sont intrinsèquement ininflammables.

Le risque incendie ne peut toutefois être écarté dans l'entrepôt. Les emballages (cartons, palettes), eux, sont combustibles :

Sont stockés, dans l'entrepôt, sur la surface dédiée au projet :

- une 40aines de palettes en bois
- une 10aines de palettes de cartons (970x1170 mm)

Les mesures et moyens de prévention des risques mis en place sont décrits ci-après.

## 7.3 MESURES DE PREVENTION DES RISQUES

### 7.3.1 ORGANISATION INTERNE

La sécurité est organisée par le service APS (Accueil prévention Sécurité) de l'usine de Flins.

Le service APS est composé de 4 équipes de 6 agents de prévention et de protection (ou A2P). Parmi ces agents, certains sont des pompiers volontaires ou ex-pompiers volontaires en centre de secours. Tous les A2P sont formés et recyclés régulièrement à :

- Lutte contre le feu ;
- Sauvetage ;
- Port de l'ARI ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Intervention produits chimiques ;
- Secours à personnes.

Le service APS gère également les inspections internes de sécurité, les permis de feu, le contrôle des moyens de secours et de détection (extincteurs, RIA, vannes enterrées, sprinkler), la formation du personnel, et la prévention pour les nouveaux projets.

Le savoir-faire et la compétence de ces équipiers sont assurés au travers de la réalisation d'exercices chaque trimestre.

L'usine dispose d'un POI identifiant divers scénarii et plans d'urgence. La gestion des alarmes est assurée 24h/24 au PC sécurité situé au bâtiment H.

Le POI est régulièrement mis à jour, en fonction des évolutions du site.

### 7.3.2 MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le service APS dispose d'un fourgon pompe léger (doté d'une pompe 60 m3/h à 10 bars), d'un générateur hydraulique, d'une lance canon et de matériels divers.

#### Moyens fixes

- Incendie
  - o 1 réseau (15 kms de collecteurs et 81 vannes de 3 à 7bars)
  - o 130 poteaux incendie
  - o 520 Robinets Incendie Armés
  - o 2300 exutoires
- Sprinkler (630 000 m3)
  - o 1 réseau (80 kms de collecteur et 107 vannes) à 10 bars
  - o 2 sources de 1000 m3

#### Moyens mobiles



- 2 véhicules d'intervention de lutte contre le feu
- 2 véhicules de secours aux victimes
- 4 000 extincteurs

### Alarmes

- 72 000 points de détection
- 113 tableaux de détection
- 200 bornes phoniques

Les RIA situés dans le bâtiment P sont représentés sur le plan ci-dessous :

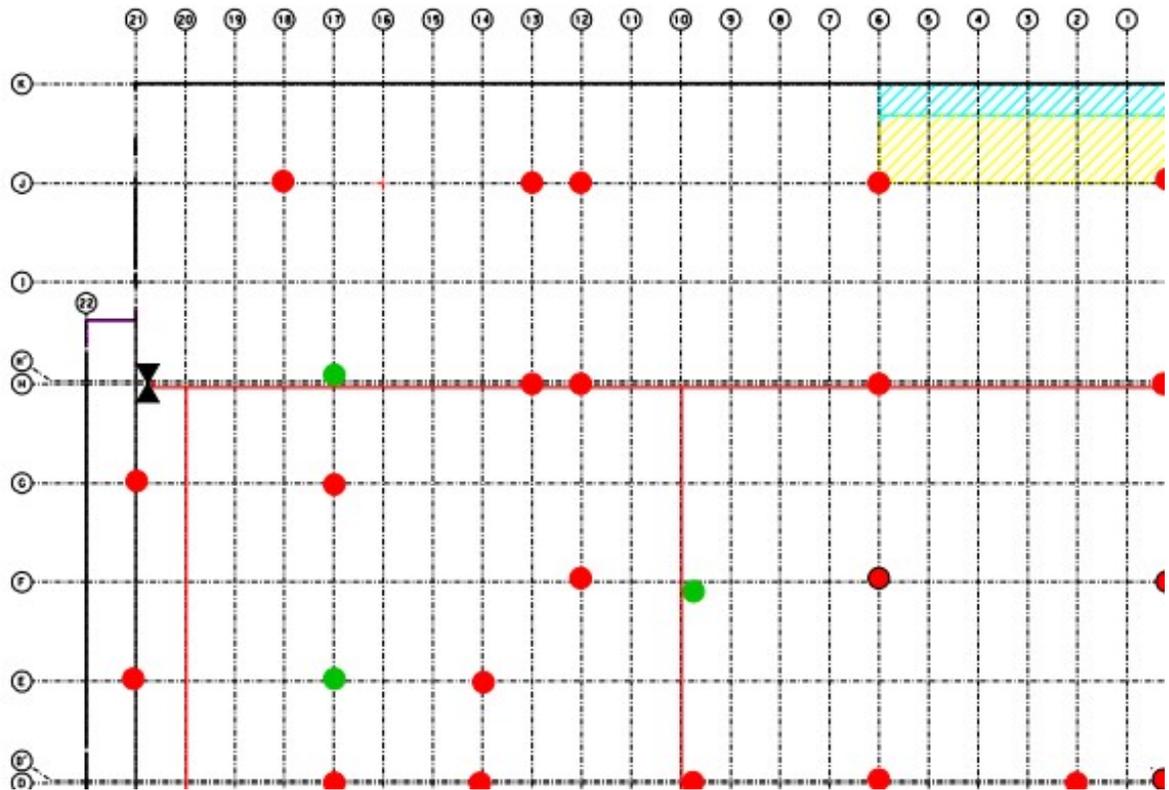


Figure 7 : RIA du bâtiment P

10 Poteaux incendie sont présents à proximité du bâtiment P. Les débits des poteaux incendie sont à minima de 170 m<sup>3</sup>/h.

L'intégralité du bâtiment P est sprinklé.

Des extincteurs mobiles sont mis en place dans le bâtiment en fonction des risques identifiés.

### 7.3.3 MESURES ET MOYENS SPECIFIQUES MIS EN ŒUVRE DANS LE BATIMENT P

- Interdiction d'utiliser des appareils à flammes ou comportant des parties incandescentes
- Apport de flammes ou feux nus strictement interdit à l'intérieur du bâtiment
- Obligation d'obtenir un permis feu au préalable
- Toute opération par point chaud fait l'objet d'une visite de clôture
- Vérifications périodiques des installations électriques
- Ensemble des équipements comportant des masses métalliques muni de liaison équipotentielle et de mises à la terre. Vérification annuelle.

### 7.3.4 COMPORTEMENT AU FEU DU BATIMENT

Le bâtiment P est constitué d'une structure métallique. La couverture est réalisée en bac acier avec isolation bitumeuse avec verrières.

Aucun autre bâtiment ne se situe à moins de 10 m du bâtiment P.



Figure 8 : Vue aérienne du bâtiment P

#### **Moyens d'intervention externe**

Le centre de secours le plus proche est situé à Aubergenville à environ 2 km du site RENAULT.

Au vu de la caractérisation du produit stocké (inflammable), du faible volume de produits combustibles (emballages) stocké et des moyens de prévention mis en place, le projet n'augmentera pas les niveaux de gravité et de probabilité du risque incendie dans le bâtiment P.

## 8 CONCLUSION

En tant que constructeur automobile, le Groupe Renault s'engage à réduire au maximum l'empreinte environnementale de ses activités afin de répondre aux enjeux liés à la transition écologique.

Dans cette optique, le Groupe Renault souhaite poursuivre sa feuille de route dédiée à l'économie circulaire, pour passer d'un modèle économique linéaire « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire qui intègre l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur conception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation.

Pour atteindre cet engagement, le groupe déploie et met en œuvre toute une palette d'activités relevant de l'économie circulaire, dont l'activité de tri/transit des pots catalytiques usagés, objet du présent dossier.

### 8.1 EVOLUTION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE

Les changements envisagés ne modifient pas le régime de classement du site mais ajoutent une nouvelle rubrique ICPE (2718-1) classée à Autorisation.

Le site reste classé à Autorisation. Le classement ICPE du site devient :

Rubrique IC	Alinéa	Régime autorisé	Activité	Incidence du projet sur cette activité	Volume	Unité
1414	3	DC	Gaz inflammables liquéfiés (remplissage ou distribution)	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	5.000	kg
1434	2	Autorisation	Liquides inflammables (remplissage ou distribution) autres que 1435	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	0.000	
1435	2.	DC	Stations-service	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	642.000	m3
1510	1	Autorisation	Entrepôts couverts autres que 1511	Pas d'incidence. Bâtiment P existant	Bat L : 713 000 Bat P : 138 600	m3
1715	2	Déclaration	Radioactives (fabrication, utilisation, stockage...) sources scellées ou non	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	4313.160	u
2560	B1	Enregistrement	Supérieure à 1000 kW	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	12303.000	kW
2563	2	DC	Supérieure à 500 l, mais inférieure ou égale à 7500 l	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	900.000	L
2565	2a	Autorisation	METAUX ET MATIERES PLASTIQUES (TRAITEMENT DES)	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	1550.000	l
2661	1c	Déclaration	MATIERES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC (emploi ou réemploi)	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	9.900	t/j
2663	2c	DC	Pneumatiques, produits avec polymères > 50% (stockage)	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	5000.000	m3
<b>2718</b>	<b>1</b>	<b>Autorisation</b>	<b>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses</b>	<b>Nouvelle activité</b>	<b>30</b>	<b>t</b>



Rubrique IC	Alinéa	Régime autorisé	Activité	Incidence du projet sur cette activité	Volume	Unité
2910	A1	Autorisation	Combustion	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	108.000	MW
2921	a	Enregistrement	La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3000 kW	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	19600.000	kW
2925		Déclaration	Charge d'accumulateurs	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	395.000	kW
2930	1b	Déclaration	Ateliers de réparation, entretien de véhicules à moteur, dont carrosserie et tôlerie	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	4000.000	m2
2940	1b	DC	Vernis, peinture, colle, ... (application, cuisson, séchage)	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	550.000	L
2940	2a	Autorisation	Vernis, peinture, colle, ... (application, cuisson, séchage)	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	10462.000	kg/j
3110		Autorisation	Combustion	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	108.000	MW
3260		Autorisation	Traitement de surface	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	1045.000	m3
3670		Autorisation	Traitement de surface de matières à l'aide de solvants organiques	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	2385.000	kg/h
4120	2b	Déclaration	Toxicité aiguë catégorie 2	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	5.000	t
4331	2	Enregistrement	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	140.000	t
4422	2	Déclaration	Peroxydes organiques type E ou type F	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	1.000	t
4510	2	Déclaration	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	55.000	t
4718	2	Déclaration	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	12.000	t
4734	1c	Déclaration	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	330.000	t
4802	2a	Déclaration	Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	652.000	kg
4802	31a	Déclaration	Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Pas d'incidence. Projet non lié à cette activité	3.000	t

## 8.2 ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET

La mise en œuvre de l'activité de tri/transit/regroupement de pots catalytiques, conformément à la réglementation en vigueur, permet d'affirmer que le site RENAULT ne va pas augmenter son impact sur l'environnement ni augmenter ses risques. La nouvelle activité n'engendrera pas d'accident majeur.

